PLH - PDU - PCAET
de Saint-Lô Agglo

Juillet 2019
mise à jour novembre 2022

Fiches actions

Remaque

Le PCAET devant être compatible avec les orientations nationales décrites dans la Stratégie nationale Bas Carbone (SNBC), vous trouverez sur chaque fiche à la fin des éléments de contexte la liste des recommandation de la SNBC en lien directe avec l'action concernée.

Pour plus d'information sur la SNBC vous pouvez consultez le site du ministère à l'adresse suivante :
https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone#e3

Légendes

Afin de faciliter la lecture des informations contenues dans les fiches actions, vous trouverez ci-après les légendes des différentes rubriques qui composent les derniers cartouches propre au PCAET.

Indicateurs de performance :

Type d'action

Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) a pour finalité la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique, les actions seront donc présentée sous l'angle de :
• l'atténuation / réduction des émissions de gaz à effet de serre : action permettant de réduire les émissions de Gaz à effet de Serre (GES)
• l'adaptation au changement climatique il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités : action permettant d'anticiper les conséquences du changement climatique et la hausse du prix des énergies

Axe Négawatt

Le scénario négawatt explore systématiquement dans tous les secteurs les « gisements de négawatts » : toutes ces consommations d'énergie que l'on peut éviter grâce à des actions de sobriété et d'efficacité, puis il privilégie les énergies de flux (soleil, vent, cours d'eau, biomasse) par rapport aux énergies de stock (fossiles et nucléaire). Le schéma ci-dessous résume ce scénario :

Sommaire des fiches actions du PCAET

N° Action	Actions	PROPOSITION D'ACTIONS	Page	PLH	PDU	PCAET
ACTIONS TRANSVERSALES			**Voir Plan d'actions Transversal**			
T1	Développer un aménagement du territoire cohérent avec les objectifs du PLH-PDU-PCAET			X	X	X
	T1.1	PLUI et opération d'aménagement :		X	X	X
T2	Susciter l'innovation par des appels à projets					
	T2.1	Appel à projets pour des opérations innovantes, répondant aux objectifs de l'agglo : (études, travaux, communication) - (annoncer au préalable les thématiques des appels à projet) + valorisation, communication - renouvellement urbain, - excellence énergétique (BEPOS), - mobilité durable - domotique - numérique, - habitat participatif, - collectif en rural, - intégration des notions de santé - bien être, - innovations dans le domaine du numérique et du transport		X	X	X
T3	Lutter contre la précarité énergétique			X	X	X
	T3.1	Lutter contre la précarité énergétique		X	X	X
T4	Développer un approche santé – environnement			X	X	X
	T4.1	Développer une approche Santé - Environnement		X	X	X
T5	Mettre en place une gouvernance adaptée			X	X	X
	T5.1	En cours de réflexion		X	X	X
HABITAT / HABITANTS			**Voir Plan d'actions PLH**			
H1	Valoriser et optimiser le parc existant			X		X
	H1.1	Elaboration et mise en œuvre d'une OPAH		X		X
	H1.2	Soutenir la rénovation du parc existant pour renforcer son attractivité		X		X
	H1.3	POPAC		X		X
H2	Optimiser le tissu urbain existant, reconquérir le bâti existant			X		X
	H2.1	Opération pilote d'éco-réhabilitation "pavillon témoin"		X		X
	H2.2	Aide à l'acquisition dans l'ancien		X		X
	H2.3	Aide à la réalisation d'opération de renouvellement urbain		X		X
	H2.4	Maîtriser le foncier		X		X
H3	Adapter l'offre d'habitat aux besoins spécifiques : développer des offres dédiées			X		
	H3.1	Constitution d'un foyer soleil pour les jeunes		X		
	H3.2	Financement des espaces communs de résidences seniors		X		
	H3.3	Répondre aux besoins des gens du voyage et aux obligations réglementaires		X		
H4	Maintenir la mixité sociale			X		X
	H4.1	Aider à la production de logements financièrement accessibles		X		X
H5	Observer et développer la connaissance			X		X
	H5.1	Mettre en œuvre et suivre un observatoire de l'habitat et du foncier		X		X
H6	Communiquer, animer le partenariat et accompagner les ménages			X		X
	H6.1	Communication		X		X
	H6.2	Animer le partenariat		X		
	H6.3	Accompagner les personnes souffrant de troubles psychiques		X		
	H6.4	Sensibiliser les habitants aux économies d'énergies		X		X
MOBILITES			**Voir Plan d'actions PDU**			
M1	**Mettre les gares TER au centre de la stratégie territoriale**				X	X
	M1.1	Renforcer l'offre ferroviaire			X	X
	M1.2	Créer une Maison des Mobilités			X	X
	M1.3	Créer un véritable pôle d'échanges multimodal			X	X
	M1.4	Améliorer les correspondances en gare de St-Lô			X	X
M2	**Structurer et adapter le réseau de Transports Collectifs selon les secteurs desservis (urbain, périurbain, rural)**				X	X
	M.2.1	Rendre l'offre de TC plus attractive et plus accessible			X	X
	M.2.2	Elaborer le Schéma directeur Accessible Transports			X	
M3	**Développer les nouveaux services à la mobilité durable**				X	X
	M3.1	Développer le covoiturage			X	X
	M3.2	Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique			X	X
	M3.3	Promouvoir et soutenir le développement des énergies alternatives			X	X
M4	**Favoriser l'usage des modes actifs**				X	X
	M4.1	Elaborer un schéma directeur cyclable et développer les itinéraires cyclables			X	X
	M4.2	Favoriser l'intermodalité transport en commun et vélo			X	X
	M4.3	Intégrer la place du vélo dans toutes les réflexions			X	X
	M4.4	Poursuivre la mise en accessibilité des cheminements doux			X	X
M5	**Faire émerger une vraie culture de la mobilité durable**				X	X
	M5.1	Elaborer un plan de communication pour faire connaître toutes les solutions de mobilité			X	X
	M5.2	Accompagner les acteurs de la mobilité en créant un poste de manageur de la mobilité			X	X
	M5.3	Accompagner les entreprises dans l'élaboration de leurs plans de mobilité			X	X
	M5.4	Développer une mobilité innovante avec les outils numériques			X	X
M6	**Améliorer les conditions de circulation tous modes et sécuriser les déplacements**				X	X
	M6.1	Etendre les zones apaisées dans les pôles de proximité			X	X
	M6.2	Gérer harmonieusement le stationnement avec le développement des offres alternatives			X	X
Acteurs Economiques et consommation						
AEC1	**Informer les acteurs économiques**					X
	AEC1.1	Sensibiliser les acteurs économique du territoire aux enjeux et possibilités de réduction des consommations d'énergie et de l'impact environnemental				x
AEC2	**Amener les acteurs économiques à effectuer leur transition écologique**					X
	AEC2.1	Accompagner les acteurs économiques dans la mise en place d'une dynamique de maîtrise et d'économie d'énergie				x
	AEC2.2	Encourager et accompagner les synergies entre les entreprises et la réduction de leur impact environnemental				x
	AEC2.3	Encourager au réemploi et à la réparation				x
	AEC2.4	Encourager et accompagner les démarches allant vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement				x
AEC3	**Encourager à la consommation responsable (locale, bio, …)**				X	X
	AEC3.1	Promouvoir les circuits alimentaires de proximité			X	X
	AEC3.2	Construction d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)				x
	AEC3.3	Participer à la lutte contre le gaspillage alimentaire				x
AEC4	**Réduire l'impact de la gestion des déchets**				X	X
	AEC4.1	Réduire l'impact de la gestion des déchets : réduction à la source (sensibilisation, taxe incitative), collecte, traitement et valorisation				x
Développement des ENR et séquestration du CO2						
ENRS1	**Planification du développement des Énergies Renouvelables (ENR)**			X		X
	ENRS1.1	Planifier le développement des ENR sur le territoire		X		X
ENRS2	**Soutien au développement des Énergies Renouvelables (ENR)**			X	X	X
	ENRS2.1	Soutenir le développement de la filière bois-énergie sur le territoire		X		X
	ENRS2.2	Encourager et soutenir le développement des ENR dans les différents secteurs dont les projets d'énergie citoyenne				x
	ENRS2.3	Expérimenter l'hydrogène et ses applications en matière de mobilité durable			X	X
ENRS3	**Augmenter la séquestration du CO2 sur le territoire**					X
	ENRS3.1	Augmenter la séquestration du CO2 sur le territoire				x
	ENRS3.2	Préserver le maillage bocager				x
	ENRS3.3	Préserver la ressource en eau				x
Collectivité Exemplaire						
CE1	**Sensibilisation des élus et des agents**			X	X	X
	CE1.1	Etablir un programme annuel de formation / sensibilisation des élus et des agents		X	X	X
CE2	**Mettre en œuvre une démarche d'économie et de maîtrise de l'énergie sur les équipements communautaires**					X
	CE2.1	Mettre en œuvre un plan d'économies d'énergies au travers de la réalisation d'un schéma directeur immobilier				x
	CE2.2	Être pilote dans l'expérimentation des Smart Grids, et améliorer la performance énergétique de l'éclairage public				x
	CE2.3	Être exemplaire dans les constructions et rénovations publiques				x
	CE2.4	Améliorer la performance énergétique des systèmes épuratoires collectifs				x
CE3	**Mettre en œuvre une démarche de mobilité pour les agents**				X	X
	CE3.1	Réduire l'impact des déplacements professionnels			X	X
CE4	**Acquisition de véhicules moins polluants**				X	X
	CE4.1	Programmer le remplacement de la flotte actuelle par des véhicules moins polluants			X	X
CE5	**Exemplarité de la commande publique et du fonctionnement des services**				X	X
	CE5.1	Mettre en place des pratiques d'achats publics responsables				x
	CE5.2	Travailler à la dématérialisation des services			X	X
CE6	**Exemplarité dans la gestion des espaces verts**					X
	CE6.1	Élaboration & mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée des espaces verts de l'agglo, et acquisition / mutualisation d'équipements				x
CE7	**Montrer l'exemple consommant de l'électricité renouvelable et en développant les ENR**					X
	CE7.1	Développer la production et la consommation d'énergie renouvelable sur le patrimoine communautaire				x

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : Actions transversales PLH - PDU - PCAET

Thème T2	Susciter l'innovation par des appels à projets

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
T2.1	Appels à projets pour des opérations innovantes, participant à l'atteinte des objectifs de Saint-Lô Agglo	X	X	X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Variable selon les appels à projets
Public visé	Variable selon les appels à projets

Contexte

Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo :
- De fortes mutations (modes de vie, aspirations au participatif, ...) et des défis à relever (transition numérique, gestion économe des ressources, énergie, ...)
- Un territoire aujourd'hui peu / mal identifié dans un contexte de concurrences territoriales accrues, mais de nombreuses initiatives déjà engagées : agglo retenue à l'appel à projet régional "territoire 100 % énergies renouvelables", lauréate du prix énergies citoyennes, mise en place d'un espace public numérique, création de la marque cyc'Lô (com vélo), ...
- Des opérations d'aménagement et d'habitat qui peinent à se renouveler, une banalisation des paysages alors que le territoire recèle d'importantes qualités spécifiques intrinsèques
- St Lô Agglo élu "Territoire 100% énergie renouvelables" par la Région et l'Ademe
- Projet de loi ELAN (évolution du logement et aménagement numérique) : 1 - Construire mieux et moins cher, 2- Répondre aux besoins de chacun et favoriser la mixité sociale, 3 - Améliorer le cadre de vie

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Recommandation de la SNBC en lien directe avec l'action :
> Mobiliser l'investissement public
- R5 : Mobiliser l'investissement public
> Développer la recherche fondamentale et appliquée au service des innovations bas-carbone et faciliter l'adoption et la diffusion des innovations vertes
- R16 : Constituer des filières d'excellence dans les énergies renouvelables et technologies bas-carbone ainsi que dans l'efficacité énergétique pour prendre le leadership industriel de l'équipement bas-carbone
- R17 : Encourager la diffusion rapide des technologies du futur, dans la perspective d'un monde décarboné

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

1 -Renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire, en s'appuyant sur les atouts singuliers de qualité de vie
> 1.3 - Accompagner les acteurs économiques du territoire à effectuer leur transition écologique (dont agricole)

2 - Jouer la complémentarité entre les types de communes pour assurer un développement équilibré du territoire :
> 2.2 : limiter l'étalement urbain et préserver les surfaces de terres agricoles
> 2.3 : diversifier et améliorer les formes urbaines et architecturales
> 2.5 : optimiser et limiter les déplacements valorisant le renforcement des pôles
> 2.6 : Créer les conditions propices pour développer une mobilité durable

3 -Satisfaire les besoins locaux dans une logique de développement durable du territoire
> 3.6 - Développer la production d'énergies renouvelables en substitution aux énergies fossiles

Objectifs

- Faire de St Lô Agglo un territoire d'innovation : susciter l'expérimentation pour développer des projets faisant de St Lô Agglo un territoire pilote
- Accompagner les acteurs à effectuer leur transition écologique et anticiper les mutations
- Améliorer la qualité des opérations d'aménagement et d'habitat comme levier pour se différencier et développer ainsi l'attractivité du territoire
- Encourager à dépasser le niveau de performance de la règlementation thermique en vigueur

> 1 appel à projet par an

Nature de l'Action

Appel à projets pour des opérations innovantes, répondant aux objectifs de l'agglo : (études, travaux, communication) - (annoncer au préalable les thématiques des appels à projet) + valorisation, communication
- renouvellement urbain,
- excellence énergétique et carbone (BEPOS, E+C-, ...),
- mobilité durable
- domotique - numérique,
- habitat participatif,
- collectif en rural,
- intégration des notions de santé - bien être,
- innovations dans le domaine du numérique et du transport

Cf. les actions du volet mobilité (PDU) :
> Créer une Maison des Mobilités (M1.2)
> Promouvoir et soutenir le développement de l'électromobilité et la mobilité à hydrogène et gaz (M2.3)
> Chercher à innoverdans le développement d'une interopérabilité entre les réseaux de transports (M5.4)
Les actions inscrites dans le PDU pourront être expérimentées et développées dans le cadre du programme TEPCV en cours (développemnt de la mobilité électrique et infrastrcutures cyclable) mais également via des Appels à Projet soutenues par l'Etat, l'Ademe

Cf. les actions des volets "Acteurs Economiques et Consommation" et "ENR" :
> Encourager et accompagner le changement de pratiques auprès des entreprises du territoire (AEC2.2)
> Encourager et accompagner les démarches allant vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement (AEC2.4)
> Expérimenter l'hydrogène et ses applications en matière de mobilité durable (ENRS2.3)

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Identifier les sujets pouvant faire l'objet d'appels à projets lancé par Saint-Lô Agglo et en défnir les contours en liens avec les orientations des PLH-PDU-PCAET	Saint-Lô Agglo		Services, partenaire (CCI, CA50, CAUE, 7 vents du Cotentin ...)
2	Lancement et pilotage des appels à projet retenus	Saint-Lô Agglo		Services, partenaire (CCI, CA50, CAUE, 7 vents du Cotentin ...)
3	En parallèle mettre en place une veille des appels à projet innovants répondant aux attentes de la collectivité en terme d'innovation dans les domaines de l'Habitat, des Déplacements, du Climat, de l'Air et de l'Energie	Saint-Lô Agglo		Ademe, Région, Etat, ...
4	Candidater / Relayer / Animer les appels à projet correspondant aux attentes de la collectivité	Saint-Lô Agglo		Ademe, Région, Etat, ...

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	Financeurs
1	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
2			50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	250 000 €	Planète Manche, Fondation de France, ADEME, Etat / Plan transition numérique du bâtiment, communes
3	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
4			- €	- €	- €	- €	- €	- €	ADEME, Etat, Région, Département
	- €	- €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	250 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Nombre d'appels à projets lancés par Saint-Lô Agglo
- Nombre d'opérations réalisées
- Grille de critères propre à chaque appel à projet exemple :
  - Nombre de logements
  - Typologie et prix des logements produits
  - Profil des acquéreurs / occupants accueillis dans ces opérations
  - Linéaires de voies douces
  - ...

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation / Adaptation
Axe négawatt	Sobriété / Efficacité / Renouvelable
périmètre action	Territoire

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Non	
Émissions initiales du poste*	854 694	TCO2e
Économie carbone		TCO2e
Émissions post-action	854 694	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Totalité des émissions du territoire

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : Actions transversales PLH - PDU - PCAET

Thème T3	Lutter contre la précarité énergétique

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
T3.1	Lutter contre la précarité énergétique	X	X	X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	Publics en précarité énergétique dans leurs logements ou pour leurs

Contexte

Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo
- Aides FSL "Energie" pour le maintien dans le logements : Plus de 200 bénéficiaires et plus de 60 000€ débloqués annuellement pour ce type d'aide.
- Programme d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique "Habiter Mieux" sur le département de la Manche (2017-2020)
- 30% du parc locatif social est etiqueté E, F ou G selon le DPE
- 1640 logements en catégorie cadastrale 7-8, soit 4% du parc.

Loi de transition énergétique
La réduction de la précarité énergétique constitue un enjeu majeur de la politique énergétique. Les leviers d'actions sont de deux ordres :
- traiter les causes en agissant sur la consommation, notamment au travers de la performance énergétique des logements ;
- proposer une aide au paiement de la facture énergétique pour les ménages en situation de précarité, notamment par les tarifs sociaux et, à l'issue de l'expérimentation en cours, par le chèque énergie.

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Recommandation de la SNBC en lien directe avec l'action :
> Améliorer les bâtiments et systèmes existants
- RB3 : Lever les barrières à l'investissement en soutenant la rénovation énergétique des logements des ménages modestes et en mobilisant les acteurs du secteur bancaire pour distribuer des outils de financement dédiés (tiers-financement notamment)

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

3 - Satisfaire les besoins locaux dans une logique de développement durable du territoire
> 3.2 : Poursuivre et amplifier la lutte contre la précarité énergétique
> 3.3 : Proposer une offre en transport collectif adaptée aux besoins permettant d'accéder aux différents pôles du territoire
> 3.4 : Poursuivre la mise en accessibilité des réseaux (de voirie et de transports)

Objectifs

- Améliorer le confort et les conditions de vie des ménages consacrant une part importante de leurs ressources au budget énergie
- Proposer des moyens de transports et services à la mobilité à des ménages vulnérables et diminuer le coûts des transports dans le budget des ménages (éviter l'achat d'une seconde voiture dans le ménage)

Nature de l'Action

Cf. les actions du volet habitat (PLH) :
> Elaboration et mise en œuvre d'une OPAH (H1.1)
> Soutenir la rénovation du parc existant pour renforcer son attractivité (H1.2)
> Communication (H6.1)
> Animer le partenariat (H6.2)

Cf. les actions du volet mobilité (PDU) :
> Développer le covoiturage (M2.1)
> Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique (M2.2)
> Rendre l'offre TC plus attractive et plus accessible (M3.1)
> Elaborer le SD'Ap Transport (M3.2)
> Elaborer un plan de communicatio (M5.1 et M5.2)

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Elaboration et mise en œuvre d'une OPAH (cf action H1.1)	Saint-Lô Agglo		
2	Soutenir la rénovation du parc existant pour renforcer son attractivité (cf action H1.2)	Saint-Lô Agglo		
3	Développer le covoiturage (cf action M2.1), rendre l'offre TC plus attractive et accessible (cf action M3.1)	Saint-Lô Agglo		
4	Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique en terme de déplacement (cf action M2.2)	Saint-Lô Agglo		
5	Communication et animer les partenariat (cf actions M5.1, M5.2 et H6.1)	Saint-Lô Agglo		

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération									
Étapes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL	Financeurs
1	CF Action H1.1							- €	-
2	CF Action H1.2							- €	-
3	CF Action M2.1							- €	-
4	CF Action M2.2 et M3.1							- €	-
5	CF action M5.1, M5.2 et H6.1							- €	-
	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Nombre, type et montant des aides FSL
- Bilans OPAH
- Classement cadastral des logements
- Diagnostic de Performance Energétique (DPE) des logements
- Nombre de ménages pris en charge dans les dispositifs d'accompagnement à la recherche de solutions de mobilité

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation / Adaptation
Axe négawatt	Sobriété
périmètre action	Territoire

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Partiellement	
Émissions initiales du poste*	255 233	TCO2e
Économie carbone	-	TCO2e
Émissions post-action	255 233	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Émissions des secteur résidentiel et transport

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : Actions transversales PLH - PDU - PCAET

Thème T4	Développer un approche santé – environnement

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
T4.1	Développer une approche Santé - Environnement	X	X	X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	Tout public

Contexte

Les conditions météorologiques et climatiques ont une influence considérable sur notre environnement de vie et notre santé. Le changement climatique aggravera les risques sanitaires existants. On connaît les conséquences des événements extrêmes (vagues de chaleur, inondations…) pour les sociétés et celles de la dégradation générale de l'environnement, qui favorise la pollution de l'air et des eaux, l'insécurité alimentaire ou encore la survenue de maladies vectorielles.

La prise en compte de la qualité de l'air dans le plan climat ainsi que les incidences multicritères mise en avant par l'évaluation environnementale stratégique du PCAET sont autant d'éléments qui vont ermettre de créer du liens entre les action Climat / Air / Energie / Santé / Environnement.

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

1 - Renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire, en s'appuyant sur les atouts singuliers de qualité de vie
> 1.4 - Développer une approche santé-environnement comme levier de différenciation et donc d'attractivité

Objectifs

- Responsabiliser les acteurs du territoire aux impacts de leurs comportements sur la facture énergétique, l'environnement et la santé (Qualité de l'air, ...), et la qualité de vie (nuisances sonores, olfactives, …)
- Préserver la biodiversité
- Protéger la santé des acteurs du territoire

Nature de l'Action

Développer une vigilance accrue sur la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments.
Sensibiliser les parties prenantes aux impacts de leur comportement sur l'environnement et aux répercutions que cela peut avoir directement et indirectement sur leur santé.
Sécuriser la ressource en eau via la réalisation d'interconnexions structurantes.
Entretenir les cours d'eau pour prévenir les inondations et améliorer la qualité de l'eau.

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Développer un suivi et une information de la qualité de l'air à l'échelle du territoire (air extérieur et intérieur), en commançant par les établissements recevant du public sensible (multi-accueils, écoles, centres de loisirs…)	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	Atmo Normandie, Ville de Saint-Lô, Ademe, Région, ARS, …
2	Sensibiliser les habitants et les agents communautaires et communaux à l'impact de leurs pratiques (gestion des déchets, jardinage, déplacements, alimentation, …) sur l'environnement (énergie, eau, qualité de l'air)	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	EIE, Atmo Normandie, Ademe, Région, ARS, …
3	Sécuriser l'alimentation en eau potable à partir des interconnexions structurantes	Saint-Lô Agglo	Direction eau assainissement	Agence de l'eau, Prestataires, ..
4	Restauration des cours d'eau	Saint-Lô Agglo	Technicien rivières	DDT, Agence de l'eau, Prestataires, ..

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL	Financeurs
1	3 300 €	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir		3 300 €	-
2	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €		6 000 €	-
3					2 500 000 €			1 550 000 €	-
4	94 700 €	108 200 €	108 200 €	108 200 €	108 200 €	108 200 €		635 700 €	80% Agence de l'eau
	1 649 000 €	109 200 €	109 200 €	109 200 €	109 200 €	109 200 €	- €	2 195 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Nombre d'interventions / actions de sensibilisation
- Suivi / évolution de polluants atmospériques (en lien avec Atmo Normandie)
- Indicateurs de qualité des eaux
- Km de cours d'eau restaurés

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation / Adaptation
Axe négawatt	Sobriété / Efficacité / Renouvelable
périmètre action	Territoire

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Non	
Émissions initiales du poste*	854 694	TCO2e
Économie carbone	-	TCO2e
Émissions post-action	854 694	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Totalité des émissions du territoire

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : Actions transversales PLH - PDU - PCAET

Thème T5	Mettre en place une gouvernance adaptée

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
T5.1	Mettre en place une gouvernance à la hauteur des enjeux et des objectifs à atteindre.	X	X	X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	Elus et partenaires

Contexte

L'ambitieux projet de Saint-Lô Agglo de mener de manière concomitente et totalement imbriquée les trois projets structurants que sont le PLH, le PDU et le PCAET nécessite la mise en place d'une gourverance particulière à la hauteur des enjeux.

L'ambition de muatulisation à été poussée jusqu'à l'établissement d'un plan d'actions unique dont le PLH et le PDU constituent les volets Habitat et Mobilité du PCAET. Il convient de conserver une totale transversalité dans la démarche de mise en oeuvre, suivi et évaluation du plan d'action global tant au niveau des services pilotes que des élus référents.

Cependant, chaque projet a des obligations réglementaires et/ou légales différentes en terme de suivi et d'évaluation.

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

4 -Mettre en place une gouvernance à la hauteur des enjeux
> 4.1 - Assurer le portage et le pilotage des 3 démarches
> 4.2 - Mettre en place des instances de partenariat et des outils de suivi
> 4.3 - Être une collectivité exemplaire (consommation d'énergie, Achats éco-responsable, ...)
> 4.4 - Inscrire ces politiques thématiques dans une stratégie globale de marketing territorial et de certification

Objectifs

S'assurer de la réussite des projets et pouvoir en mesurer les effets par une organisation efficace au sein de St Lô Agglo, et avec les communes et partenaires

Nature de l'Action

I) Installer les nouvelles politiques sur l'habitat, les déplacements et la lutte contre le changement climatique dans le fonctionnement de l'agglomération :
A) Définition des fiches-projets
1) Identification d'un chef de projet pour chaque action : - constituer selon les besoins un groupe de travail sur chaque projet (pouvant mobiliser d'autres services de l'agglo des partenaires, ...) :répartition des rôles, définition des modalités de mobilisation des différentes partiesprenantes au projet / à l'action, identification des étapes d'intervention pour chaque partie prenante,
B) Poursuivre les modalités de travail entre élus et services, et consolider le "couple de référence" Vice Président - Chargé de mission dans le suivi animation de chacun des trois plans : point sur l'avancée de chaque action, remontées des échanges des "groupes de travail projet"
II) Développer une politique intégrée PLH-PDU-PCAET
A) Faire en sorte que les impacts habitat déplacement climat-air-énergie soient systmatiquement étudiés dans l'ensemble des projets de la collectivité en y associant les agents en charge du suivi des plans d'actions.
B) en poursuivant le fonctionnement de "l'équipe projet 3P (DGA+Techniciens) : Points d'étapes => 2 réunions par an (état d'avancement de chaque plan, évaluation de l'efficacité et des impacts des actions menées, et évaluation de la qualité d'articulation des plans)
III) Animer le partenariat Formaliser l'ambition de la collectivité et de ses partenaires
IV) Evaluer/Communiquer
A) Prévoir une réunion annuelle de l'agglo avec l'ensemble descommunes pour faire le point sur la mise en oeuvre de chaque plan
B) Prévoir une réunion annuelle du comité de suivi créé à l'occasion de l'étude d'élaboration des plans, comme instance de suivi partenariale et transversale.
C) Communication aux habitants : faire connaître les actions engagées

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Etablir une organisation interne permettant la mise en œuvre du plan d'actions établi dans les différents secteurs : prévoir un chef de projet par action	Saint-Lô Agglo		-
2	S'assurer d'avoir un double voir triple portage et pilotage des actions par les élus et services concernés	Saint-Lô Agglo		-
3	Faire en sorte que les impacts Habitat / Déplacement / Cimat-Air-Energie-Environnement soit systématiquement "étudiés" dans l'ensemble des projets de la collectivité	Saint-Lô Agglo		
4	Formaliser l'ambition de la collectivité et de ses partenaires	Saint-Lô Agglo		
5	Faire des points réguliers sur l'avancement des actions au travers un tableau de bord commun : Réunir l'équipe projet au minimum 2 fois par an pour assurer le suivi	Saint-Lô Agglo		-
6	Prévoir une réunion annuelle avec l'ensemble des partenaires associés à la triple démarche pour faire un bilan de l'état d'avancement et recadrer / adapter la planification des actions le cas échéant	Saint-Lô Agglo		-

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL	Financeurs
1	- €							- €	-
2	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €	-
3	- €	- €	- €	- €	- €	- €			
4	- €								
5	- €	- €	- €	- €	- €	- €			
6	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €	-
	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Note formalisant / actant la gourvernance du triple projet
- Signatures des différents élus et services sur les fiches de suivi de mise en œuvre des actions
- Nombre de réunions de gouvernance
> Nombre de réunions propres à chaque plan
> Nombre de réunions communes aux 3 plans : équipe projet interne agglo, et comité partenarial
> Nombre de réunions avec les communes
- Elaboration de tableaux de bord de suivi - évaluation, et actualisation

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabilité	
Type d'action	Atténuation / Adaptation
Axe négawatt	Sobriété / Efficacité / Renouvelable
périmètre action	Territoire

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Non	
Émissions initiales du poste*	854 694	TCO2e
Économie carbone	-	TCO2e
Émissions post-action	854 694	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Totalité des émissions du territoire

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Acteurs Économiques et Consommation

Thème AEC1	Informer les acteurs économiques

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
AEC1.1	Sensibiliser les acteurs économique du territoire aux enjeux et possibilités de réduction des consommations d'énergie et de l'impact environnemental			X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	Acteurs économiques

Contexte

Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo
- 2 704 établissements qui emploient 15 789 salariés
- Contexte en pleine mutation fasse aux obligations réglementaires et à l'augmentation du prix de l'énergie et des matières premières.
- Public intéressé mais souvent peu de temps et de connaissance sur les démarches à mettre en place pour faire des économies d'énergie

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Ci-dessous les recommandations de la SNBC sur le volet entreprises :
> Maîtriser la demande en énergie de l'industrie
- RI1 : Améliorer l'efficacité énergétique pour maîtriser la demande en énergie et en matière par produit, notamment grâce aux bilans GES, aux audits énergétiques, au dispositif CEE et aux plans de performance énergétique des électro-intensifs
- RI2 : Développer des services d'efficacité énergétique de qualité et reconnus et mobiliser le tiers-financement
- RI3 : Valoriser la chaleur fatale sur le site industriel et via les réseaux de chaleur
> Limiter l'intensité en gaz à effet de serre des produits
- RI4 : Développer l'économie circulaire en augmentant le réemploi, le recyclage et en diminuant la quantité globale de déchets pour mettre sur le marché des produits dont le cycle de vie complet sera moins émetteur et plus performant
- RI5 : Diminuer la part des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre dans la demande d'énergie

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

1 -Renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire, en s'appuyant sur les atouts singuliers de qualité de vie
> 1.3 - Accompagner les acteurs économiques du territoire à effectuer leur transition écologique (dont agricole)

2 -Jouer la complémentarité entre les types de communes pour assurer un développement équilibré du territoire
> 2.4 - Asseoir le dynamisme démographique et économique sur les pôles

Objectifs

- Informer, responsabiliser les acteurs économiques par rapport à leurs impacts sur l'environnement dans l'objectif de transformer ce qui peut leur sembler être une contrainte en une réelle opportunité de développement
- Encourager le changement de pratique (maitrise de l'énergie, conception, fabrication, ...)

Nature de l'Action

Soutenir des opérations de sensibilisation et d'information des acteurs économique du territoire à l'énergie et aux impacts de leurs pratiques sur l'environnement (Qualité de l'eau, Qualité de l'Air, ...)

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Identifier les partenaires à même de pouvoir intervenir auprès des acteurs économiques et les thématiques à aborder	Saint-Lô Agglo	Direction dév. Économique	Chambres consulaires
2	Contractualiser avec la ou les structures identifiées et identifier clairement les thématiques à aborder	Saint-Lô Agglo	Direction dév. Économique	Chambres consulaires
3	Suivre l'évolution des interventions	Saint-Lô Agglo	Direction dév. Économique	-

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	Financeurs
1	- €							- €	-
2 à 3	- €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €		10 000 €	-
	- €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	- €	10 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Nombre d'entreprises sensibiliseés

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation / Adaptation
Axe négawatt	Sobriété / Efficacité
périmètre action	Territoire

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Non	
Émissions initiales du poste*	113 465	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Tertiaire + Agriculture (énergétique) + Industrie

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Acteurs Économiques et Consommation

Thème AEC2	Amener les acteurs économiques à effectuer leur transition écologique

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
AEC2.1	Accompagner les acteurs économiques dans la mise en place d'une dynamique de maîtrise et d'économie d'énergie			X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	Acteurs économiques

Contexte

Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo
- 2 704 établissements qui emploient 15 789 salariés
- Contexte en pleine mutation fasse aux obligations réglementaires et à l'augmentation du prix de l'énergie et des matières premières.
- Public intéressé mais souvent peut de temps et de connaissance sur les démarches à mettre en place pour faire des économies d'énergie

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Recommandation de la SNBC en lien directe avec l'action :
> Maîtriser la demande en énergie de l'industrie
- RI1 : Améliorer l'efficacité énergétique pour maîtriser la demande en énergie et en matière par produit, notamment grâce aux bilans GES, aux audits énergétiques, au dispositif CEE et aux plans de performance énergétique des électro-intensifs
- RI2 : Développer des services d'efficacité énergétique de qualité et reconnus et mobiliser le tiers-financement
- RI3 : Valoriser la chaleur fatale sur le site industriel et via les réseaux de chaleur

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

1 -Renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire, en s'appuyant sur les atouts singuliers de qualité de vie
> 1.3 - Accompagner les acteurs économiques du territoire à effectuer leur transition écologique (dont agricole)

2 -Jouer la complémentarité entre les types de communes pour assurer un développement équilibré du territoire
> 2.4 - Asseoir le dynamisme démographique et économique sur les pôles

Objectifs

- Informer, responsabiliser les acteurs économiques par rapport à leurs impacts sur l'environnement dans l'objectif de transformer ce qui peut leur sembler être une contrainte en une réelle opportunité de développement
- Encourager le changement de pratique (maitrise de l'énergie, conception, fabrication, ...)

Nature de l'Action

Subventionner la réalisation de 35 diagnostics énergie par an suivi d'un accompagnement pour la mise en œuvre des plans d'actions

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Analyse des besoins du territoire et définition de la démarche	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	Chambres consulaires
2	Écriture d'une convention entre Saint-Lô Agglo et les différentes parties prenantes	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	Chambres consulaires
3	Soutien financier à la réalisation de 35 diagnostics énergétiques par an (20 de moins de 10 salariés et 15 de plus de 10 salariés)	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	Chambres consulaires

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	Financeurs
1		- €						- €	-
2		- €						- €	-
3			57 500 €	57 500 €	57 500 €	57 500 €		230 000 €	-
	- €	- €	57 500 €	57 500 €	57 500 €	57 500 €		230 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Nombre de diagnostics réalisés
- Pourcentage d'actions préconiséées mises en œuvre par les entreprises
- Kmw économisés et émissions de GES évitées

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation
Axe négawatt	Sobriété / Efficacité
périmètre action	Territoire

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Oui	
Émissions initiales du poste*	113 465	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Tertiaire + Agriculture (énergétique) + Industrie

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Acteurs Économiques et Consommation

Thème AEC2	Amener les acteurs économiques à effectuer leur transition écologique

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
AEC2.2	Encourager et accompagner les synergies entre les entreprises et la réduction de leur impact environnemental			x

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	Industries / PME

Contexte

Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo
- 2 704 établissements qui emploient 15 789 salariés
- Contexte en pleine mutation fasse aux obligations réglementaires et à l'augmentation du prix de l'énergie et des matières premières.
- Public intéressé mais souvent peut de temps et de connaissance sur les démarches à mettre en place pour faire des économies d'énergie

Saint-Lô Agglo a rejoint en 2017 un groupe de travail régional dédié à l'écologie industrielle et territoriale (EIT), dont l'objectif est d'aboutir à la définition d'une feuille de route pour l'EIT en Normandie et de créer un réseau d'échange, d'information et d'incitation à la réalisation de projets.
Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

Recommandation de la SNBC en lien directe avec l'action :
- RI4 : Développer l'économie circulaire en augmentant le réemploi, le recyclage et en diminuant la quantité globale de déchets pour mettre sur le marché des produits dont le cycle de vie complet sera moins émetteur et plus performant

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

1 -Renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire, en s'appuyant sur les atouts singuliers de qualité de vie
> 1.3 - Accompagner les acteurs économiques du territoire à effectuer leur transition écologique (dont agricole)

2 -Jouer la complémentarité entre les types de communes pour assurer un développement équilibré du territoire
> 2.4 - Asseoir le dynamisme démographique et économique sur les pôles

Objectifs

- Identifier les possibilités de mettre en place une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) = réalisation d'une étude
- Mettre en place une démarche d'EIT sur 1 à 3 ZA du territoire
- Suivre la mise en place des démarches
- Capitaliser ces expériences

Nature de l'Action

Encourager et accompagner le changement de pratiques auprès des entreprises du territoire : mettre en place une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur 1 à 3 ZA du territoire

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Préfiguration de la démarche d'écologie industrielle territorial (EIT) sur le territoire de Saint-Lô Agglo (identification des partenaires, des ZA , écriture du Cahier des charges, consultation)	Saint-Lô Agglo	Direction dév. Économique	ADEME / Région
2	Lancement d'une AMO afin d'identifier les potentialités du territoire, impliquer les parties prenantes et proposer un plan d'actions	Saint-Lô Agglo	Direction dév. Économique	ADEME / Région / Chambres consulaires
3	Suivre et piloter la démarche	Saint-Lô Agglo	Direction dév. Économique	ADEME / Région / Chambres consulaires
4	Evaluer et capitaliser la démarche sur d'autre ZA	Saint-Lô Agglo	Direction dév. Économique	ADEME / Région / Chambres consulaires

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL	Financeurs
1	- €							- €	
2 à 3			A définir	temps agent	temps agent	temps agent	temps agent		
4				A définir				- €	
	- €		- €	- €	- €	- €	- €		

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Étude réalisée
- Nombre d'entreprises impliquées dans la démarche
- Pourcentage d'actions préconisées mises en œuvre par les entreprises
- Gains annuels en € pour les entreprises
- Khw économisés et émissions de GES évitées

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation
Axe négawatt	Sobriété / Efficacité
périmètre action	Territoire

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Partielle	
Émissions initiales du poste*	113 465	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Tertiaire + Agriculture (énergétique) + Industrie

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Acteurs Économiques et Consommation

Thème AEC2	Amener les acteurs économiques à effectuer leur transition écologique

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
AEC2.3	Encourager au réemploi et à la réparation			X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	PME / Artisans

Contexte

Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo
En Normandie, le secteur de la réparation fait travailler environ 3 800 entreprises et plus de 8 000 salariés (source : CRMA 2016).
Ce sont majoritairement des artisans ou des très petites entreprises (TPE) de moins de 2 salariés, qui ont une autre activité de vente de produits neufs. Les secteurs concernés sont ceux des biens personnels et domestiques, de la fabrication et réparation diverse, des ordinateurs et équipements, des machines et équipements mécaniques.

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Recommandation de la SNBC en lien directe avec l'action :
- RI4 : Développer l'économie circulaire en augmentant le réemploi, le recyclage et en diminuant la quantité globale de déchets pour mettre sur le marché des produits dont le cycle de vie complet sera moins émetteur et plus performant
- RD1 : Prévenir la production de déchets (grâce à l'éco-conception, allongement de la durée de vie des produits, réparation et limitation du gaspillage alimentaire) et favoriser le réemploi

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

1 -Renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire, en s'appuyant sur les atouts singuliers de qualité de vie
> 1.3 - Accompagner les acteurs économiques du territoire à effectuer leur transition écologique (dont agricole)

2 -Jouer la complémentarité entre les types de communes pour assurer un développement équilibré du territoire
> 2.4 - Asseoir le dynamisme démographique et économique sur les pôles

Objectifs

Accompagner les changements de pratiques pour favoriser le réemploi et la réparation

Nature de l'Action

Mise en place d'une réseau Répar'acteurs sur le territoire et d'actions multi-partenariales visant à promouvoir le réemploi et la répation

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Identification des acteurs oeuvrant à la réparation et au réemploi sur le territoire et constitution d'une base de données	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	Artisans / Associations / ressourceries / ADEME / Région / Chambres consulaires
2	Formalisation d'un réseau des "Répar'acteurs"	CMA	Chargé de mission PCAET	
3	Mise en place d'actions multi-partenariales	CMA	Chargé de mission PCAET	

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	Financeurs
1 à 2		- €						- €	-
3			1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €		4 000 €	-
	- €	- €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	- €	4 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Nombre d'artisans et d'autres acteurs engagés
- Nombre d'actions de sensibilisation menées

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation
Axe négawatt	Sobriété / Efficacité
périmètre action	Territoire

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Partielle	
Émissions initiales du poste*	113 465	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Tertiaire + Agriculture (énergétique) + Industrie

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Acteurs Économiques et Consommation

Thème AEC2	Amener les acteurs économiques à effectuer leur transition écologique

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
AEC2.4	Encourager et accompagner les démarches allant vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement			X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	Acteurs agricoles

Contexte

Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo
- L'agriculture représente 4,4% des consommations d'énergie et 42,8% des émissions de GES dont 95% sont d'origine non énergétiques (engrais et élevage)
- Contexte en pleine mutation fasse aux obligations réglementaires et à l'augmentation du prix de l'énergie et des intrants.

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
En plus des recommandations sur le volet entreprises présentées dans les fiches précédentes, ci-dessous les recommandations de la SNBC sur le volet agricole :
> Réduire les émissions de protoxyde d'azote en grande culture
- RA1 Optimiser le cycle de l'azote, la progression des itinéraires à bas intrants et la substitution des engrais minéraux par des amendements organiques
- RA2 Développer les légumineuses et augmenter la durée de rotation et la diversification culturale
> Améliorer le bilan de gaz à effet de serre de l'élevage
- RA3 Optimiser les rations animales et rechercher l'autonomie protéique
- RA4 Déployer la méthanisation agricole
> Augmenter les stocks de carbone dans les sols et écosystèmes agricoles
- RA5 Maintenir les prairies permanentes
- RA6 Développer l'agroforesterie, les haies et les infrastructures agro-écologiques
- RA7 Développer la couverture des sols
- RA8 Augmenter le taux de matière organique des sols

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

1 -Renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire, en s'appuyant sur les atouts singuliers de qualité de vie
> 1.3 - Accompagner les acteurs économiques du territoire à effectuer leur transition écologique (dont agricole)

2 -Jouer la complémentarité entre les types de communes pour assurer un développement équilibré du territoire
> 2.2 - Limiter l'étalement urbain et préserver les surfaces de terre agricole
> 2.4 - Asseoir le dynamisme démographique et économique sur les pôles

Objectifs

Encourager les démarches allant vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement

Nature de l'Action

Soutenir des projets d'expérimentation dans les exploitations agricoles visant à consommer moins d'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre, stocker du carbone, réduire les polluants atmosphériques, produire de l'énergie renouvelable ou s'adapter aux changements climatiques

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Définir les besoins, et conventionner avec le ou les acteurs du territoire pouvant mettre en place des projets d'expérimentation auprès des acteurs du monde agricole	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	Chambre d'Agriculture / CIVAM
2	Suivre l'avancement des projets et capitaliser sur les résultats pour encourager au changement de pratiques	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	Chambre d'Agriculture / CIVAM

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	Financeurs
1		- €						- €	
2			10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €		40 000 €	
	- €	- €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €		40 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Nombre de projets d'expérimentation menés
- Kwh économisés et émissions de GES évitées

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation / Adaptation
Axe négawatt	Sobriété / Efficacité / EnR
périmètre action	Territoire

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Partielle	
Émissions initiales du poste*	365 702	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Agriculture

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Acteurs Économiques et Consommation

Thème AEC3	Encourager à la consommation responsable

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
AEC3.1	Promouvoir les circuits alimentaires de proximité		X	X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	Multiples des producteurs aux consommateurs

Contexte

Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo
- L'agriculture représente 4,4% des consommations d'énergie et 42,8% des émissions de GES dont 95% sont d'origine non énergétiques (engrais et élevage)
- Contexte en pleine mutation fasse aux obligations réglementaires et à l'augmentation du prix de l'énergie et des intrants
- de plus en plus de producteurs pratiquent la vente directe ou le regrouppement en marchés de producteurs
- Une réelle demande des consommateurs existe et s'amplifie depuis quelques années

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Recommandation de la SNBC en lien directe avec l'action :
- RI4 : Développer l'économie circulaire en augmentant le réemploi, le recyclage et en diminuant la quantité globale de déchets pour mettre sur le marché des produits dont le cycle de vie complet sera moins émetteur et plus performant

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

1 -Renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire, en s'appuyant sur les atouts singuliers de qualité de vie
> 1.3 - Accompagner les acteurs économiques du territoire à effectuer leur transition écologique (dont agricole)

2 -Jouer la complémentarité entre les types de communes pour assurer un développement équilibré du territoire
> 2.4 - Asseoir le dynamisme démographique et économique sur les pôles

3 -Satisfaire les besoins locaux dans une logique de développement durable du territoire
> 3.2 - Poursuivre et amplifier la lutte contre la précarité énergétique

Objectifs

- Valoriser le travail des producteurs
- Rapprocher les producteurs et les consommateurs
- Favoriser un démarche de commerce "équitable" sur le territoire
- Sensibiliser les consommateurs

Nature de l'Action

Mettre en place des projets pilotes pour promouvoir les circuits alimentaires de proximité : rencontres entre professionnels, développement d'une légumerie, …

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Soutenir et favoriser les actions permettant de mettre en réseau les acteurs locaux pour favoriser l'émergence de circuits de proximité	Ch. Agriculture & Ch. Métiers	Direction dév. Économique	Chambres consulaires
2	Soutien à la création d'une légumerie	Saint-Lô Agglo	Direction dév. Économique	Associations / État / ADEME / Région

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	Financeurs
1	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
2	- €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	30 000 €	-
		5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €		30 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Nombre de temps forts dédiés à l'alimentation organisés sur le territoire
- Légumerie créée
- Tonnes de légumes traitées et vendues

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation
Axe négawatt	Sobriété
périmètre action	Territoire

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Partielle	
Émissions initiales du poste*	491 346	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Agricuture + Estimation des émissions liées à la consommation des ménages

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Acteurs Économiques et Consommation

Thème AEC3	Encourager à la consommation responsable

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
AEC3.2	Construction d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)			X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	Multiples des producteurs aux consommateurs

Contexte

Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo
- L'agriculture représente 4,4% des consommations d'énergie et 42,8% des émissions de GES dont 95% sont d'origine non énergétiques (engrais et élevage)
- Contexte en pleine mutation fasse aux obligations réglementaires et à l'augmentation du prix de l'énergie et des intrants

Contexte national
Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation, aussi bien en terme de consommation individuelle que de restauration collective.

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

1 -Renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire, en s'appuyant sur les atouts singuliers de qualité de vie
> 1.3 - Accompagner les acteurs économiques du territoire à effectuer leur transition écologique (dont agricole)

2 -Jouer la complémentarité entre les types de communes pour assurer un développement équilibré du territoire
> 2.4 - Asseoir le dynamisme démographique et économique sur les pôles

Objectifs

- Répondre collectivement à l'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation au travers des dimensions économiques, environnementales et sociales.
- Encourager / soutenir le changement de pratiques des acteurs agricoles sur le territoire

Nature de l'Action

Élaborer un Programme Alimentaire Territorial (PAT) de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire, en s'appuyant sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau du bassin de vie ou de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective.

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Etablir la feuille de route du PAT et constituer le Comité de Pilotage	Saint-Lô Agglo	Direction dév. Économique	DRAAF / CCI / CMA / CA50 / FRCIVAM / ...
2	Réalisation du diagnostic du territoire (CCT / Consulation / Réalisation)	Saint-Lô Agglo	Direction dév. Économique	
3	Dépose d'un dossier de candidature pour faire reconnaitre le PAT	Saint-Lô Agglo	Direction dév. Économique	
4	Élaboration de la stratégie territoriale (gouvernance et plan d'action)	Saint-Lô Agglo	Direction dév. Économique	
5	Mise en œuvre et suivi du PAT	Saint-Lô Agglo	Direction dév. Économique	
6	Évaluation (dont impacts air énergie climat)	Saint-Lô Agglo	Direction dév. Économique	

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL	Financeurs
1	- €							- €	-
2 à 4	40 000 €							40 000 €	FEADER / LEADER / FEDER / REGION
5		A définir	A définir	A définir	A définir	A définir		- €	
6		- €	- €	- €	- €	- €		- €	-
	- €	40 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	40 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Réalisation du diagnostic
- Reconnaissance du PAT
- Validation du PAT
- Kmw économisés et émissions de GES évitées

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation / Adaptation
Axe négawatt	Sobriété
périmètre action	Territoire

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Difficile	
Émissions initiales du poste*	491 346	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Agriculture + Estimation des émissions liées à la consommation des ménages

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Acteurs Économiques et Consommation

Thème AEC3	Encourager à la consommation responsable

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
AEC3.3	Participer à la lutte contre le gaspillage alimentaire			X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	Habitants / Jeune public

Contexte

Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo
- Démarche d'optimisation de la part du GIP
- Citoyens de plus en plus sensible à la question

LOI n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Recommandation de la SNBC en lien directe avec l'action :
- RD1 : Prévenir la production de déchets (grâce à l'éco-conception, allongement de la durée de vie des produits, réparation et limitation du gaspillage alimentaire) et favoriser le réemploi

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

1 -Renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire, en s'appuyant sur les atouts singuliers de qualité de vie
> 1.3 - Accompagner les acteurs économiques du territoire à effectuer leur transition écologique (dont agricole)

2 -Jouer la complémentarité entre les types de communes pour assurer un développement équilibré du territoire
> 2.4 - Asseoir le dynamisme démographique et économique sur les pôles

Objectifs

Réduire le gaspillage alimentaire.

Nature de l'Action

Participer à la lutte contre le gaspillage alimentaire en sensibilisant les habitants et en organisant des actions auprès du jeunes public (dont centres de loisirs)

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Établir un programme d'intervention dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	Saint-Lô Agglo	Direction déchets	ADEME / Point Fort Environnement
2	Sensibiliser les habitants et le jeune public au gaspillage alimentaire	Saint-Lô Agglo	Direction dév. Économique	ADEME / Point Fort Environnement

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	Financeurs
1	- €	- €						- €	-
2			1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	7 500 €	-
			1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	7 500 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Réalisation du PLPDMA
- Nombre d'interventions réalisées & nombre de personnes "sensibilisées"

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation
Axe négawatt	Sobriété
périmètre action	Territoire

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Difficile	
Émissions initiales du poste*	491 346	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Agricuture + Estimation des émissions liées à la consommation des ménages

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Acteurs Économiques et Consommation

Thème AEC4	Réduire l'impact de la gestion des déchets

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
AEC4.1	Réduire l'impact de la gestion des déchets : réduction à la source (sensibilisation, taxe incitative), collecte, traitement et valorisation			X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	Habitants / Entreprises

Contexte

Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo
- Syndicat Mixte du Point Fort en charge du traitement des déchets
- Baisse de la quantité de déchets par habitant entre 2012 et 2016
> OM : 213 kg/hab > 195
> Collecte sélective : 92,6 kg/hab > 89,6 kg/hab
- Process = méthanisation, cogénération et production de compost

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Recommandation de la SNBC en lien directe avec l'action :
> Réduire la production de déchets
- RD1 : Prévenir la production de déchets (grâce à l'éco-conception, allongement de la durée de vie des produits, réparation et limitation du gaspillage alimentaire) et favoriser le réemploi
> Valoriser les déchets inévitables
- RD2 : Augmenter la valorisation matière des déchets qui n'ont pu être évités (recyclage)
- RD3 : Valoriser énergétiquement les déchets inévitables et non valorisables sous forme matière
- RD4 : Faire disparaître l'incinération sans valorisation énergétique
> Réduire les émissions liées au traitement des déchets
- RD5 : Réduire les émissions diffuses de méthane des installations de stockage des déchets non dangereux et des stations d'épuration et en particulier la part non valorisable

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

1 -Renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire, en s'appuyant sur les atouts singuliers de qualité de vie
> 1.3 - Accompagner les acteurs économiques du territoire à effectuer leur transition écologique (dont agricole)

Objectifs

Réduire à la source la production de déchets, et limiter l'impact de la collecte et du traitement

Nature de l'Action

Développer la prévention et la valorisation matière : réduction à la source, amélioration du tri et de la valorisation, réduction de l'impact de la collecte, étude sur les modalités de mise en oeuvre d'une tarification incitative

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Poursuivre la démarche de réduction des déchets à la sources (sensibilisation, accompagnement, ...) à travers la rédaction d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés: recrutement d'un ambassadeur du tri (1 etp)	Saint-Lô Agglo	Direction déchets	Point Fort Environnement
2	Améliorer le tri, le traitement et la valorisation des déchets produits	Saint-Lô Agglo	Direction déchets	Point Fort Environnement
3	Réduire l'impact de la collecte des déchets (optimisation des tournées, des fréquences, ...): mise en œuvre de l'étude réalisée en 2018	Saint-Lô Agglo	Direction déchets	Point Fort Environnement
4	Réaliser une étude sur les modalités de mise en oeuvre d'une tarification incitative, puis sensibilisation et information des ménages	Saint-Lô Agglo	Direction déchets	Point Fort Environnement

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL	Financeurs
1	- €	- €	- €	- €	- €	- €		180 000 €	-
2	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €	-
3	- €	- €						- €	
4		- €	800 000 €					30 000 €	Ademe et citeo
			800 000 €				- €	210 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- kg de déchets / habitant
- Quantité d'énergie & compost valorisés lors du traitement
- Réduction du tonnage de déchets par flux concernés
- Kmw économisés et émissions de GES évitées

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation
Axe négawatt	Sobriété / Efficacité / EnR
périmètre action	Territoire

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Oui	
Émissions initiales du poste*	8 923	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Déchets (émissions non énergétiques)

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Énergies Renouvelables et Séquestration du CO2

Thème ENRS1	Planification du développement des Énergies Renouvelables (ENR)

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
ENRS1.1	Planifier le développement des ENR sur le territoire	X		X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	Tout public

Contexte

Situation sur le territoire de Saint-Lô Agglo
- 250 GWH d'ENR produits en 2014 sur le territoire de Saint-Lô Agglo
- 12,8% de la consommation finale

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% en 2030,avec les objectifs de développement suivants :
- 40% de la production d'électricité (éoliennes, solaire, …)
- 38% de chaleur consommée (Réseau de chaleur, Bois énergie, méthane, solaire, …)
- 15% de la consommation finale de carburants (agro carburant)
- 10% de la consommation de gaz (méthanisation, gazéification)
- Multiplier par 5 la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux en 2030 (par rapport à 2012).

Recommandations de la SNBC en lien directe avec l'action :
Développer la recherche fondamentale et appliquée au service des innovations bas-carbone et faciliter l'adoption et la diffusion des innovations vertes
- R16 Constituer des filières d'excellence dans les énergies renouvelables et technologies bas-carbone ainsi que dans l'efficacité énergétique pour prendre le leadership industriel de l'équipement bas-carbone
- R17 Encourager la diffusion rapide des technologies du futur, dans la perspective d'un monde décarboné

AMI Territoire 100% renouvelable
Saint-Lô Agglo est lauréat de l'AMI Territoire 100% Renouvelable. Dans ce cadre les objectifs à atteindre sont les suivants :
- 50 % de la consommation finale du territoire en 2030
- 100% en 2040

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

1 -Renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire, en s'appuyant sur les atouts singuliers de qualité de vie
> 1.3 - Accompagner les acteurs économiques du territoire à effectuer leur transition écologique (dont agricole)

3 -Satisfaire les besoins locaux dans une logique de développement durable du territoire
> 3.6 - Développer la production d'énergies renouvelables en substitution aux énergies fossiles

Objectifs

Connaître le potentiel de développement des différentes sources de production d'énergies renouvelables sur le territoire de Saint Lô Agglo à horizon 2030 et 2040 afin d'engager une dynamique de développement des EnR sur le territoire et tendre vers l'objectif 100% EnR en 2040

Nature de l'Action

Réaliser un diagnostic mettant en lumière les potentiels de développement de chaque type d'énergie renouvelable sur le territoire au regard du potentiel de développement disponible. Puis dans un deuxième temps programmer le développement des ENR par secteur (Résidentiel, Agriculture, Industrie, ...) et par type (Photovoltaïque, éolien, méthanisation, ...) pour atteindre les objectifs fixés. Cette deuxième étape se formalise au travers d'un document cadre, intitulé schéma directeur des énergies, réalisé conjointement avec les différents acteurs du territoire.

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Réaliser un état des lieux complet des potentiels de développement des ENR sur le territoire et en faire un réel outil de promotion des ENR	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	ADEME / Région / Département / Biomasse Normandie / ORECAN / fournisseurs d'énergie
2	Réalisation d'un schéma directeur (programmation du développement) des énergies renouvelables et plus généralement des énergies sur le territoire à 2030 et 2050	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	Financeurs
1	51 300 €	51 300 €						102 600 €	Ademe, France Relance, Région, Etat (DSIL)
2	54 780 €	54 780 €						109 560 €	
	106 080 €	106 080 €	- €	- €	- €	- €	- €	212 160 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Réalisation des études

Prise en compte de l'évaluation environnementale stratégique	le schéma directeur des énergies renouvelables intégrera un volet « mesures environnementales » afin d'anticiper les incidences environnementales potentielles liées à l'implantation d'unités de production d'EnR

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation
Axe négawatt	Renouvelables
périmètre action	Territoire

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Oui	
Émissions initiales du poste*	354 153	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Totalité des émissions d'origine énergétique du territoire

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Énergies Renouvelables et Séquestration du CO2

Thème ENRS2	Soutien au développement des Énergies Renouvelables (ENR)

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
ENRS2.1	Soutenir le développement de la filière bois-énergie sur le territoire	X		X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	SIC bois énergie / usagers des infrastructures de la collectivité

Contexte

Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo
- 5 chaufferies bois recensées par l'ORECAN en 2014 pour une puissance installée de 690 kW, 1 110 MWH / An, 345 tonnes de bois consommées.
- Développement faible à l'heure actuel, mais Biomasse Normandie estime qu'il existe un bon potentiel. Dans le cadre de leur approche prospective, l'identification des gros consommateurs présent sur le territoire met en avant un potentiel de développement de la filière de 20 000 à 30 000 MW.

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% en 2030,avec les objectifs de développement suivants :
- 40% de la production d'électricité (éoliennes, solaire, …)
- 38% de chaleur consommée (Réseau de chaleur, Bois énergie, méthane, solaire, …)
- 15% de la consommation finale de carburants (agro carburant)
- 10% de la consommation de gaz (méthanisation, gazéification)
- Multiplier par 5 la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux en 2030 (par rapport à 2012).

Recommandations de la SNBC en lien directe avec l'action :
Développer la recherche fondamentale et appliquée au service des innovations bas-carbone et faciliter l'adoption et la diffusion des innovations vertes
- R16 Constituer des filières d'excellence dans les énergies renouvelables et technologies bas-carbone ainsi que dans l'efficacité énergétique pour prendre le leadership industriel de l'équipement bas-carbone
- R17 Encourager la diffusion rapide des technologies du futur, dans la perspective d'un monde décarboné

AMI Territoire 100% renouvelable
Saint Lô Agglo est lauréat de l'AMI Territoire 100% Renouvelable. Dans ce cadre les objectif à atteindre sont les suivants :
- 50 % de la consommation finale du territoire en 2030
- 100% en 2040

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

3 -Satisfaire les besoins locaux dans une logique de développement durable du territoire
> 3.6 - Développer la production d'énergies renouvelables en substitution aux énergies fossiles

Objectifs

Valoriser le bocage et soutenir le développement de la filière bois-énergie sur le territoire tout en limitant l'impact des chaufferies sur la qualité de l'air

Nature de l'Action

Obtenir un état des lieux du bocage du territoire intégrant la multifonctionnalité du réseau de haies (paysager, lutte contre l'érosion, biodiversité, valorisation économique du bois…) et mobiliser les propriétaires de terres agricoles, en particulier les exploitants agricoles, pour engager des actions en faveur de la préservation et/ou de la restauration de leur maillage bocager.
Étudier le potentiel de développement des chaufferies bois, réseaux techniques et réseaux de chaleurs sur le territoire et participer à leur développement

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Programme de valorisation du maillage bocager sur le territoire de Saint-Lô Agglo - Réalisation d'un diagnostic du système bocager du territoire saint-lois - Mise en œuvre d'un programme d'animation et de conseil auprès de propriétaires de foncier agricole	Saint-Lô Agglo	Technicien bocage	CD50 / Chambre d'Agriculture
2	Étude du potentiel de création d'ensembles chaufferie bois et réseaux de chaleur sur le territoire	Communes / SDEM	Chargé de mission PCAET	Ademe / Biomasse Normandie / Communes
3	AMO réalisation d'une chaufferie biomasse de grande capacité et d'un réseau de chaleur sur le territoire : identification du site, étude de faisabilité, consultation, réalisation, mise en fonctionnement, suivi	Saint-Lô Agglo / Ville de Saint-Lô	Ville de Saint-Lô	Ademe / Biomasse Normandie / Communes / Région / Bailleurs / Hôpital Mémorial…

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL	Financeurs
1	- €	- €	- €	40 000 €	40 000 €	40 000 €		120 000 €	
2									
3	18 000 €			60 000 €				78 000 €	ADEME 50%
	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	198 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Nombre d'études réalisées
- % de chaleur distribuée sur le(s) réseau(x) issues de sources renouvelables
- Nombre de réseaux de chaleur EnR, avec longueur de canalisation et puissance installée
- Kmw économisés et émissions de GES évitées
- Origine du bois utilisé
- Propriétaires de foncier rencontrés

Prise en compte de l'évaluation environnementale stratégique	une vigilance particulière sera apportée en matière de suivi de la qualité de l'air afin que le développement du bois énergie puisse contribuer aux objectifs de production d'EnR sans entrainer une augmentation des émissions de polluants

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation
Axe négawatt	Renouvelables
périmètre action	Territoire

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Oui	
Émissions initiales du poste*	354 153	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Totalité des émissions d'origine énergétique du territoire

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Énergies Renouvelables et Séquestration du CO2

Thème ENRS2	Soutien au développement des Énergies Renouvelables (ENR)

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
ENRS2.2	Encourager et soutenir le développement des ENR dans les différents secteurs dont les projets d'énergie citoyenne			X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	Tout public

Contexte

Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo
- 250 GWH d'ENR produits en 2014 sur le territoire de Saint Lô Agglo
- 12,8% de la consommation finale

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% en 2030,avec les objectifs de développement suivants :
- 40% de la production d'électricité (éoliennes, solaire, …)
- 38% de chaleur consommée (Réseau de chaleur, Bois énergie, méthane, solaire, …)
- 15% de la consommation finale de carburants (agro carburant)
- 10% de la consommation de gaz (méthanisation, gazéification)
- Multiplier par 5 la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux en 2030 (par rapport à 2012).

AMI Territoire 100% renouvelable
Saint Lô Agglo est lauréat de l'AMI Territoire 100% Renouvelable. Dans ce cadre les objectifs à atteindre sont les suivants :
- 50 % de la consommation finale du territoire en 2030
- 100% en 2040

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

1 -Renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire, en s'appuyant sur les atouts singuliers de qualité de vie
> 1.3 - Accompagner les acteurs économiques du territoire à effectuer leur transition écologique (dont agricole)

3 -Satisfaire les besoins locaux dans une logique de développement durable du territoire
> 3.6 : Développer la production d'énergies renouvelables en substitution aux énergies fossiles

Objectifs

Développer les énergies renouvelables afin d'engager une dynamique de développement des EnR sur le territoire et tendre vers l'objectif 100% EnR en 2040

Nature de l'Action

Sensibiliser et accompagner le développement des projets
Monter et animer un projet d'ENR et ouvrir l'investissement aux citoyens sous la forme d'un financement participatif

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Sensibiliser les différents acteurs aux ENR (élus, habitants...) et accompagner les porteurs de projets pour favoriser le développement des projets sur le territoire (recherche de foncier etc)	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	PNR / Ademe / Biomasse Normandie / Communes / Chambre consulaires / Bailleurs / Association de promotion des ENR / SDEM
2	Réaliser et mettre à disposition de tous les acteurs du territoire un cadastre solaire pour évaluer le potentiel solaire des toitures et favoriser le passage à l'acte	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	
3	Monter et animer un projet d'ENR sur le territoire et ouvrir 60% de l'investissement aux citoyens sous la forme d'un financement participatif (identification du type de projet et du site, étude de faisabilité, montage juridique, collecte des fonds, réalisation)	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	Idem + Région / Département / Structures d'énergies citoyennes (Plaine Sud Energie, …)

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	Financeurs
1	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €	-
2		15 000 €						15 000 €	
3				13 667 €	27 333 €			41 000 €	ADEME / Région / Département / Citoyens
	- €	15 000 €	- €	13 667 €	27 333 €	- €	- €	56 000 € *	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Nombre d'actions d'information, de communication et de concertation réalisées
- Nombre de projets accompagnés (dont suivi des données techniques)
- Réalisation du projet EnR citoyen et puissance installée
- Kmw économisés et émissions de GES évitées

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation
Axe négawatt	Renouvelables
périmètre action	Territoire

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Oui	
Émissions initiales du poste*	354 153	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Totalité des émissions d'origine énergétique du territoire

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Énergies Renouvelables et Séquestration du CO2

Thème ENRS2	Soutien au développement des Énergies Renouvelables (ENR)

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
ENRS2.3	Expérimenter l'hydrogène et ses applications en matière de mobilité durable		X	X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	Habitants / collectivités

Contexte

Situation sur le territoire de Saint Lô Agglo
- 250 GWH d'ENR produits en 2014 sur le territoire de Saint Lô Agglo soit 12,8% de la consommation finale
- Les transports réprésentent 32,6% des consommations d'énergie et 19,5% des émissions de GES
- A l'échelle de la Basse Normandie, 94% des consommations d'énergie des transports sont des produits pétroliers, et 6% des agrocarburants.

Depuis 2017 Saint-lô Agglo est associée à la concertation régionale sur la filière hydrogène organisée par la Région Normandie, et porte des projets ambitieux sur le territoire sur cette thématique, particulièrement sur la mobilité hydrogène.

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% en 2030,avec les objectifs de développement suivants :
- 40% de la production d'électricité (éoliennes, solaire, …)
- 38% de chaleur consommée (Réseau de chaleur, Bois énergie, méthane, solaire, …)
- 15% de la consommation finale de carburants (agro carburant)
- 10% de la consommation de gaz (méthanisation, gazéification)
- Multiplier par 5 la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux en 2030 (par rapport à 2012).

AMI Territoire 100% renouvelable
Saint Lô Agglo est lauréat de l'AMI Territoire 100% Renouvelable. Dans ce cadre les objectifs à atteindre sont les suivants :
- 50 % de la consommation finale du territoire en 2030
- 100% en 2040

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

3 -Satisfaire les besoins locaux dans une logique de développement durable du territoire
> 3.6 - Développer la production d'énergies renouvelables en substitution aux énergies fossiles

Objectifs

Expérimenter l'hydrogène et ses applications en matière de mobilité durable et de stockage

Nature de l'Action

Sur le volet mobilités:
- valoriser le projet BHYKE grâce aux retours d'expériences des usagers et assurer une alimentation 100% renouvelable de la borne
- contribuer à l'évolution de la station h2 actuelle (CD50) vers une pression 700 bars afin de doubler l'autonomie des véhicules H2 communautaires

Sur le volet stockage, expérimenter un outil européen d'aide à la décision

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Projet BHYKE : valorisation du retour d'expérience sur l'usage des 10 vélos à hydrogène	Saint-Lô Agglo	Responsable mobilité	ADEME / Région / CD50 / Lattitude Manche
2	Projet GenComm: test d'un outil d'aide à la décision européen visant à orienter les choix d'investissement en énergies renouvelables pour une production et une consommation optimisées d'hydrogène	Belfast Metropolitain College	Chargé de mission PCAET	Région Normandie, Union Européenne
3	Contractualiser l'alimentation en électricité certifiée 100% renouvelable de l'unité de production d'hydrogène (borne vélos)	Saint-Lô Agglo	Econome de flux	-
4	Accompagnement au déploiement d'une station à hydrogène 700 bar sur le territoire communautaire	CD50	Chargé de mission PCAET	Région

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL	Financeurs
1	- €							- €	ADEME, Région, CD50
2	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	Région, UE
3		*Voir FA CE 7.1*						- €	-
4							50 000 €	50 000 €	A identifier
	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	50 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Retour d'expérience sur les Vélos H2
- Test de l'outil GENCOMM sur un projet EnR

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation
Axe négawatt	Renouvelables
périmètre action	Territoire

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Oui	
Émissions initiales du poste*	354 153	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Totalité des émissions d'origine énergétique du territoire

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Énergies Renouvelables et Séquestration du CO2

Thème ENRS3	Augmenter la séquestration du CO2 sur le territoire

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
ENRS3.1	Augmenter la séquestration du CO2 sur le territoire			X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	Habitants / Collectivités / Acteurs agricoles et sylvicoles

Contexte

Situation sur le territoire de Saint-Lô Agglo
- Les puits de carbone présents sur le territoire sont le bocage, les forêts, les zones humides, et les pratiques agricoles.
- Le potentiel de séquestration du Carbone reste à identifier finement à partir des surfaces et linéaires des différents stocks présents sur le territoire.

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Parmis les recommandations de la SNBC sur le volet agricole, 4 concernent l'augmentation des stocks de carbone dans les sols et écosystèmes agricoles :
- RA5 Maintenir les prairies permanentes
- RA6 Développer l'agroforesterie, les haies et les infrastructures agro-écologiques
- RA7 Développer la couverture des sols
- RA8 Augmenter le taux de matière organique des sols

Les sols, les haies et les forêts (y compris les produits issus du bois) stockent, sous forme de biomasse vivante ou morte, 3 à 4 fois plus de carbone que l'atmosphère. Toute variation négative ou positive de ces stocks, même relativement faible, peut influer sur les émissions de gaz à effet de serre.

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

3 -Satisfaire les besoins locaux dans une logique de développement durable du territoire
> 3.1 - Intégrer les enjeux liés à la vulnérabilité du territoire aux impacts du changement climatique et à la qualité de l'air dans les projets d'aménagement et de développement

Objectifs

L'objectif du facteur 4 (diminuer les émissions de gaz à effet de serre par 4) nécessite d'associer au travail d'atténuation des gaz à effet de serre une prise en compte de la séquestration du CO2 dans les sols.

Nature de l'Action

Réaliser un état des lieux complet des potentiels de séquestration du CO2 sur le territoire: état des stocks de carbone organique des sols, de la biomasse et des produits bois, dynamique actuelle de stockage ou de déstockage, potentiels de séquestration nette de CO2 liés à diverses pratiques agricoles pouvant être mises en place sur le territoire...
Puis mettre en oeuvre une dynamique de prise en compte de la séquestration à travers le test de pratiques séquestrantes.

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Réaliser un état des lieux complet des potentiels de séquestration du CO2 sur le territoire	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	Chambre d'Agriculture / CIVAM
2	Tester des pratiques séquestrantes	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	Chambre d'Agriculture / CIVAM

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	Financeurs
1	6 000 €							6 000 €	-
2			10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €		40 000 €	-
	6 000 €	- €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €		46 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Étude du potentiel de séquestration réalisée
- émissions de GES absorbées

Prise en compte de l'évaluation environnementale stratégique	les aménagements visant à favoriser le stockage de carbone sur les terres agricoles ne doivent pas entrer en concurrence avec la pratique de l'agriculture

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Adaptation
Axe négawatt	-
périmètre action	Territoire

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Difficile	
Émissions initiales du poste*	854 694	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Totalité des émissions du territoire

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Énergies Renouvelables et Séquestration du CO2

Thème ENRS3	Augmenter la séquestration du CO2 sur le territoire

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
ENRS3.2	Préserver le maillage bocager			X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	Habitants / Collectivités / Acteurs agricoles et sylvicoles

Contexte

Situation sur le territoire de Saint-Lô Agglo
- Les puits de carbone présents sur le territoire sont le bocage, les forêts, les zones humides, et les pratiques agricoles.
- Le potentiel de séquestration du Carbone reste à identifier finement à partir des surfaces et linéaires des différents stocks présents sur le territoire.

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Parmis les recommandations de la SNBC sur le volet agricole, 4 concernent l'augmentation des stocks de carbone dans les sols et écosystèmes agricoles :
- RA5 Maintenir les prairies permanentes
- RA6 Développer l'agroforesterie, les haies et les infrastructures agro-écologiques
- RA7 Développer la couverture des sols
- RA8 Augmenter le taux de matière organique des sols

Les sols, les haies et les forêts (y compris les produits issus du bois) stockent, sous forme de biomasse vivante ou morte, 3 à 4 fois plus de carbone que l'atmosphère. Toute variation négative ou positive de ces stocks, même relativement faible, peut influer sur les émissions de gaz à effet de serre.

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

3 -Satisfaire les besoins locaux dans une logique de développement durable du territoire
> 3.1 - Intégrer les enjeux liés à la vulnérabilité du territoire aux impacts du changement climatique et à la qualité de l'air dans les projets d'aménagement et de développement

Objectifs

Répondre à l'enjeu environnemental en préservant le réseau de haies sur le territoire de la collectivité afin qu'il puisse permettre le maintien de toutes les fonctionnalités de la haie en matière de biodiversité, de qualité et deprotection des sols et des berges, de la qualité de la ressource en eau, derégulation des effets du changement climatique, et d'aménités paysagères;
Répondre à l'enjeu agricole et économique autour de la haie, en créant de la valeur autour de haies gérées durablement.

Nature de l'Action

Intégrer la protecton des linéaires de haies dans le PLUi en identifiant les linéaires de haies au titre de la loi paysage, en élaborant une orientation d'aménagement et de programmation "Trame verte et bleue" intégrant un volet bocage, et en menant une réflexion sur la mise en place d'un guichet unique sur la gestion du bocage.
Répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt «Opération Normandie Haies» de la Région Normandie, élaborer et mettre en oeuvre un pan d'action sur 5 axes:
AXE 1: Préserver les haies et leurs différentes fonctions
AXE 2: Reconquérir des haies
AXE 3: Valoriser durablement les haies par des filières locales
AXE 4 : Mobiliser et développer les partenariats autour des haies
AXE 5: Assurer cohérence et convergence des démarches territoriales

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Mise en place d'un groupe de travail pour l'intégration de la protection du bocage dans le PLUi	Saint-Lô Agglo	Technicien bocage	Service urbanisme, Codev, Conseil départemental, DREAL, DDTM, OFB, Chambre d'agriculture, syndicats agricoles, fédération des CUMA, associations de boisement, Haiecobois, CAUE
2	Répondre à l'AMI «Opération Normandie Haies» de la Région Normandie	Saint-Lô Agglo		
3	Mise en œuvre des 5 axes du plan d'action	Saint-Lô Agglo		

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	Financeurs
1								- €	Région 10 000€
2								- €	Région 80 000€
3		à définir	à définir	à définir				- €	Région, LEADER, FEDER, Département, AESN

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

Linéaire de haies créées ou restaurées
nombre d'actions de sensibilisation réalisées

Prise en compte de l'évaluation environnementale stratégique	La préservation des linéaires des haies sur le territoire répond aux objectifs d'atténuation des GES et d'adaptation au changement climatique du territoire

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Adaptation
Axe négawatt	-
périmètre action	Territoire

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Difficile	
Émissions initiales du poste*	854 694	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Totalité des émissions du territoire

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Énergies Renouvelables et Séquestration du CO2

Thème ENRS3	Augmenter la séquestration du CO2 sur le territoire

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
ENRS3.2	Préserver la ressource en eau			X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Totalité
Public visé	Habitants / Collectivités / Acteurs agricoles et sylvicoles

Contexte

Situation sur le territoire de Saint-Lô Agglo
- Les puits de carbone présents sur le territoire sont le bocage, les forêts, les zones humides, et les pratiques agricoles.
- Le potentiel de séquestration du Carbone reste à identifier finement à partir des surfaces et linéaires des différents stocks présents sur le territoire.

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Parmis les recommandations de la SNBC sur le volet agricole, 4 concernent l'augmentation des stocks de carbone dans les sols et écosystèmes agricoles :
- RA5 Maintenir les prairies permanentes
- RA6 Développer l'agroforesterie, les haies et les infrastructures agro-écologiques
- RA7 Développer la couverture des sols
- RA8 Augmenter le taux de matière organique des sols

Les sols, les haies et les forêts (y compris les produits issus du bois) stockent, sous forme de biomasse vivante ou morte, 3 à 4 fois plus de carbone que l'atmosphère. Toute variation négative ou positive de ces stocks, même relativement faible, peut influer sur les émissions de gaz à effet de serre.

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

3 -Satisfaire les besoins locaux dans une logique de développement durable du territoire
> 3.1 - Intégrer les enjeux liés à la vulnérabilité du territoire aux impacts du changement climatique et à la qualité de l'air dans les projets d'aménagement et de développement

Objectifs

Adapter le territoire aux changements climatiques, atteindre le bon état des eaux, préserver la ressource en eau et respecter la biodiversité.
Limiter les risques de pollution liés aux dispositifs d'assainissement collectif, au dysfonctionnement de la collecte, aux dispositifs d'assainissement non collectif, à l'abreuvement des animaux aux cours d'eau
Améliorer l'état des cours d'eau, préserver la ressource, Sensibiliser les acteurs
Améliorer la connaissance sur la biodiversité et les effets du changement climatique

Nature de l'Action

Signer le Contrat de territoire "Eau & Climat" 2021-2024 avec l'agence de l'eau Seine-Normandie afin de répondre aux grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire qui sont :
• Enjeu 1 - l'atteinte du bon état écologique du cours principal de la Vire, en ciblant les actions permettant de restaurer la dynamique des écoulements, la restauration des milieux aquatiques et de réduire les pollutions urbaines
• Enjeu 2 - l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau du territoire, en ciblant les actions les mieux adaptées au critère le plus déclassant des masses d'eau, qui sont susceptibles d'atteindre rapidement cet objectif.

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	signature du Contrat de territoire "Eau & Climat"	Saint-Lô Agglo	Grand Cycle de l'eau	Département de la Manche, Région Normandie, AESN Syndicat de la Vire, SDEAU, Communes
2	Mise en œuvre du plan d'action	Saint-Lô Agglo		

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL	Financeurs
1								- €	AESN
2		14 000 k€						14 000 k€	
		14 000 k€						14 000 k€	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

Actions réalisées
Réduction du taux d'étagement sur la Vire
Linéaire de cours d'eau restaurés
Linéaire de réseau réhabilité

Prise en compte de l'évaluation environnementale stratégique	La préservation de la ressource en eau sur le territoire répond aux objectifs d'atténuation des GES et d'adaptation au changement climatique du territoire

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Adaptation
Axe négawatt	-
périmètre action	Territoire

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Difficile	
Émissions initiales du poste*	854 694	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Totalité des émissions du territoire

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Collectivité exemplaire

Thème CE1	

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
CE1.1	Etablir un programme annuel de formation / sensibilisation des élus et des agents	X	X	X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Patrimoine & compétences de Saint Lô Agglo
Public visé	Élus et Agents

Contexte

Situation de Saint-Lô Agglo
L'ensemble des politiques et des missions des services de Saint-Lô Agglo à un impact plus ou moins direct sur les effets climat air énergie. Il est donc nécessaire d'informer, former, responsabiliser les élus et agents sur la manière dont ils peuvent agir en faveur de la lutte contre le changement climatique, le développement des ENR et l'amélioration de la qualité de l'air.

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Recommandations de la SNBC en lien directe avec l'action :
> Renforcer le cadre d'action territorial
- R13 Renforcer, de façon progressive et itérative, la cohérence des objectifs quantitatifs entre les différents échelons
- R14 Impliquer l'ensemble des territoires dans les démarches de type plan climat-air-énergie territorial (PCAET), à l'échelle des intercommunalités et faciliter l'accès aux données nécessaires à l'établissement de bilans carbone territoriaux et des plans d'actions
> Favoriser les initiatives territoriales
- R15 Multiplier les territoires de projets, les appuyer dans leur démarche et les valoriser (labélisation, soutiens tels que les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), les territoires zéro gaspillage zéro déchets (ZGZD)) et faciliter les expérimentations

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

4 -Mettre en place une gouvernance à la hauteur des enjeux
> 4.1 - Assurer le portage et le pilotage des 3 démarches
> 4.3 - Être une collectivité exemplaire (consommation d'énergie, Achats éco-responsable, …)

Objectifs

- Renforcer le niveau de connaissance des élus et des agents sur le liens entre les politiques et missions de la collectivité avec les aspect Climat-Air-Energie
- Avoir une lecture Climat-Air-Énergie de l'ensemble des projets de la collectivité
- Renforcer la transversalité des projets

Nature de l'Action

Etablir un programme annuel de formation / sensibilisation des élus et des agents au regard de l'actualité, des objectifs, des projets en cours, et de leur rôle dans l'atteinte des objectif de la politique climat-air-énergie de la collectivité.

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Au regard des missions des différents services identifier les thématiques à aborder pour les acculturer à la problématique climat-air-énergie	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	-
2	Établir un premier programme de formation / sensibilisation prenant en considération l'actualité et la réglementation, et identifier les intervenants potentiels	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	Intervenant potentiels
3	Mettre en œuvre le programme touchant l'ensemble des agents sur la durée du PCAET en veillant à interroger les participants sur leur satisfaction et attente lors des sessions.	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	Intervenant potentiels

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	Financeurs
1	- €							- €	-
2		1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €		5 000 €	
3		- €	- €	- €	- €	- €		- €	-
	- €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €		5 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

-Nombre de sessions de "formation" réalisées
- Nombre de participants

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation / Adaptation
Axe négawatt	Sobriété
périmètre action	Patrimoine & Compétences

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Non	
Émissions initiales du poste*	854 694	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Totalité des émissions du territoire

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Collectivité exemplaire

Thème CE2	Mettre en œuvre une démarche d'économie et de maîtrise de l'énergie sur les équipements communautaires

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
CE2.1	Mettre en œuvre un plan d'économies d'énergies au travers de la réalisation d'un schéma directeur immobilier			X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Patrimoine & compétences de Saint Lô Agglo
Public visé	Services / Agents

Contexte

Situation de Saint-Lô Agglo
En 2016, l'ensemble des infrastructures de Saint-Lô Agglo a consommé 1 240 000 kWh de gaz et 7 000 000 kWh d'électricité.

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Recommandations de la SNBC en lien directe avec l'action :
> Maîtriser la demande en énergie liée à l'usage des bâtiments
- RB1 : Maîtriser les consommations énergétiques liées aux comportements et à l'électricité spécifique en renforçant les dispositifs d'information des consommateurs (ex. sur les consommations cachées et la pratique des bons gestes) et en mobilisant les signaux-prix et système de régulation

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

4 -Mettre en place une gouvernance à la hauteur des enjeux
> 4.3 - Être une collectivité exemplaire (consommation d'énergie, Achats éco-responsable, ...)

Objectifs

- Définir une stratégie immobilière sur les 10 prochaines années (bâtiments à conserver, à vendre, travaux à programmer...)
- Faire des économies d'énergie

Nature de l'Action

Mettre en œuvre un plan d'économies et d'optimisation énergétique sur le patrimoine de Saint Lo Agglo au travers de la réalisation d'un schéma directeur immobilier: analyse détaillée du patrimoine au regard des besoins et planification des travaux et /ou cession - construction sur les 10 prochaines années

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Réaliser l'état des lieux complet du parc existant (surfaces, affectations, consommations, ratios de consommation corrigés de la rigueur climatique, factures énergétiques, travaux programmés et à programmer, ...)	Saint-Lô Agglo	Économe de flux	ADEME
2	Analyse de l'état des lieux, estimations des coûts et gains des travaux à réaliser	Saint-Lô Agglo	Économe de flux	ADEME
3	Formalisation de la stratégie patrimoniale de la collectivité pour les 10 années à venir (planification des travaux à réaliser, bâtiments à vendre, à construire, ...)	Saint-Lô Agglo	Économe de flux	ADEME
4	Mettre en œuvre la stratégie définie	Saint-Lô Agglo	Économe de flux	-

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL	Financeurs
1	- €							- €	Opération
2	- €	- €						- €	collective
3		- €						- €	ADEME
4			A définir	A définir	A définir	A définir	A définir	- €	CEE, AMI Territoire 100% ENR
	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Réalisation du SDI
- Intégration du SDI au PPI
- Économies d'énergie réalisées sur le patrimoine (Kwh)
- Économies financières réalisées

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation
Axe négawatt	Sobriété / Efficacité / EnR
périmètre action	Patrimoine & Compétences

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Oui	
Émissions initiales du poste*	887	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Émissions liées aux consommations d'énergies et climatisation des installations de la collectivité hors assainissement

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Collectivité exemplaire

Thème CE2	Mettre en œuvre une démarche d'économie et de maîtrise de l'énergie sur les équipements communautaires

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
CE2.2	Être pilote dans l'expérimentation des Smart Grids, et améliorer la performance énergétique de l'éclairage public			X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Patrimoine & compétences de Saint Lô Agglo
Public visé	Agents / habitants

Contexte

Situation de Saint-Lô Agglo
Le transport et la gestion intelligente de l'énergie sont des leviers importants de la transition écologique. Il convient que chaque territoire soit pilote dans leur développement afin d'assurer la pérénité de leur approvisionnement.
De plus l'éclairage public est une source de consommation d'énergie et de pollution lumineuse importante pour les collectivités. Même si pour Saint-Lô agglo cela ne réprésente qu'une faible part des consommations, il convient de s'employer à les réduire et d'accompagner les communes membre à faire de même.

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Recommandations de la SNBC en lien directe avec l'action :
> Développer un mix énergétique décarboné
- RE5 : Améliorer la flexibilité du système sans augmenter les émissions pour l'intégration des EnR en développant la capacité de flexibilité de la filière hydraulique, les réseaux intelligents et le stockage, en s'assurant d'un déploiement correspondant au besoin des interconnexions avec nos pays voisins
> Maîtriser la demande en énergie liée à l'usage des bâtiments
- RB1 : Maîtriser les consommations énergétiques liées aux comportements et à l'électricité spécifique en renforçant les dispositifs d'information des consommateurs (ex. sur les consommations cachées et la pratique des bons gestes) et en mobilisant les signaux-prix et système de régulation

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

4 -Mettre en place une gouvernance à la hauteur des enjeux
> 4.3 - Être une collectivité exemplaire (consommation d'énergie, Achats éco-responsable, ...)

Objectifs

- Faciliter et encourager le déploiement des réseaux de distribution d'énergie intelligent (compteur intelligents, ...)
- Analyser et reduire les consommation d'éclairage public de la collectivité
- Accompagner les communes membres à réduire les consommations de leur éclairage public

Nature de l'Action

Être pilote dans l'expérimentation des Smart Grids
Réaliser un diagnostic du parc d'éclairage public communautaire et mettre en oeuvre le plan d'actions sur 6 ans
Soutenir et encourager les communes à en faire de même via le dispositif des certificats d'économie d'énergie

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Expérimentation éclairage intelligent	Saint-Lô Agglo	Chef de projets numériques	
2	Réaliser l'état des lieux complet du parc d'éclairage public communautaire existant (technologie, implantation, consommations, ratios de consommation / point lumineux, travaux programmés et à programmer, ...)	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	-
3	Analyse de l'état des lieux, estimations des coûts et gains des travaux à réaliser et formalisation de la stratégie éclairage public de la collectivité pour les 10 années à venir = Schéma directeur éclairage public	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	BE, entreprises
4	Mise en œuvre du plan d'action = remplacement des sources lumineuses ...	Saint-Lô Agglo	Direction infrastructures	BE, entreprises
5	Appui à la réduction des consommations d'énergie de l'éclairage public communal via le dispositif des certificats d'économie d'énergie	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL	Financeurs
1		30 000 €						30 000 €	-
2	- €							- €	-
3	18 000 €							18 000 €	80% Tepcv
4	162 000 €	à définir	à définir	à définir	à définir	à définir		162 000 €	2019: 80% Tepcv
5	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €	
	180 000 €	30 000 €	- €	- €	- €	- €		210 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Progression du déploiement des compteurs d'énergie intelligents sur le territoire
- Réalisation de l'état des lieux
- Luminaires changés et/ou dont horaires aménagés
- Nombre d'interventions de sensibilisation/information des communes
- Kmw économisés et émissions de GES évitées

Prise en compte de l'évaluation environnementale stratégique	le travail de maitrise de la consommation d'énergie dans l'éclairage public intégrera une réflexion sur la réduction de la pollution lumineuse

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation
Axe négawatt	Sobriété / Efficacité
périmètre action	Patrimoine & Compétences

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Partielle	
Émissions initiales du poste*	887	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Émissions liées aux consommations d'énergies et climatisation des installations de la collectivité hors assainissement

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Collectivité exemplaire

Thème CE2	Mettre en œuvre une démarche d'économie et de maîtrise de l'énergie sur les équipements communautaires

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
CE2.3	Être exemplaire dans les constructions et rénovations publiques			X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Patrimoine & compétences de Saint Lô Agglo
Public visé	Élus / Services / Habitants

Contexte

Situation de Saint-Lô Agglo
Afin d'encourager les acteurs du territoire (habitants, entreprises, ...) à rénover leur bâtiments et à construire des bâtiments performants, la collectivité se doit d'être exemplaire sur ses propres bâtiments.

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Recommandations de la SNBC en lien directe avec l'action :
> Maîtriser la demande en énergie liée à l'usage des bâtiments
- RB1 : Maîtriser les consommations énergétiques liées aux comportements et à l'électricité spécifique en renforçant les dispositifs d'information des consommateurs (ex. sur les consommations cachées et la pratique des bons gestes) et en mobilisant les signaux-prix et système de régulation
> Renforcer l'efficacité énergétique des nouvelles constructions
- RB5 : Renforcer la prise en compte des enjeux d'analyse en cycle de vie (ACV) des impacts environnementaux dans les nouvelles constructions dans les futures réglementations thermiques et préparer cette évolution par des labels
> Développer les matériaux de construction peu carbonés
- RB6 : Développer des filières locales visant la production et la mise en œuvre de matériaux de construction et de rénovation peu carbonés (notamment matériaux biosourcés comme le bois)
- RB7 : Développer des filières de recyclage des matériaux et déchets du BTP valorisables dans une analyse en cycle de vie des bâtiments

> Développer un mix énergétique décarboné
- RE4 : Éviter les investissements dans de nouveaux moyens thermiques à combustible fossile, qui seraient inutiles à moyen-terme compte tenu de la croissance des énergies renouvelables

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

3 -Satisfaire les besoins locaux dans une logique de développement durable du territoire
> 3.1 - Intégrer les enjeux liés à la vulnérabilité du territoire aux impacts du changement climatique et à la qualité de l'air dans les projets d'aménagement et de développement

4 -Mettre en place une gouvernance à la hauteur des enjeux
> 4.3 - Être une collectivité exemplaire (consommation d'énergie, Achats éco-responsable, ...)

Objectifs

Être exemplaire dans les constructions rénovations du patrimoine communautaire
- Démontrer la faisabilité et rentabilité des constructions et rénovations performantes (coûts, qualité de vie, santé, ...)
- Réduire la facture énergétique des collectivités
- Valoriser le savoir-faire des artisans locaux

Nature de l'Action

Dès que possible, les futures constructions ou rénovations communautaires devront faire concilier efficacité énergétique, intégration d'énergies renouvelables, équipements performants, prise en compte de la chaleur estivale et faible empreinte carbone.
Un audit énergétique de certains bâtiments communautaires sera réalisé, et il sera également proposé aux collectivités du territoire de participer à cet audit dans le cadre d'une commande groupée. En complément du schéma directeur immobilier communautaire (FA CE (1.1)), l'audit énergétique des bâtiments publics permettra une connaissance approfondie du patrimoine, de ses possibilités d'évolution, des coûts d'investissements et des économies escomptées.

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Tendre dès que possible vers le référentiel national E+ C- dans les futures constructions communautaires et le BBC rénovation dans les prochaines rénovations	Saint-Lô Agglo	Direction des bâtiments communautaires	ADEME, CAUE, BE, architecte, entreprises
2	Réalisation d'un audit énergétique de bâtiments communautaires et communaux (objectif 113 bâtiments)	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	Communes, ADEME, Région
3	Mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique	Saint-Lô Agglo	Direction des bâtiments communautaires	ADEME, Région, CAUE, BE, architecte, entreprises
4	Valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour les travaux communautaires et soutien aux communes pour la valorisation de leurs CEE	Saint-Lô Agglo	Direction des bâtiments communautaires	communes

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL	Financeurs
1	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
2		113 000 €						113 000 €	Région, contrat de territoire, communes & Agglo
3	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir		
4	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		-
		113 000 €		- €	- €	- €	- €	113 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- % de rénovations et constructions s'inscrivant dans une démarche de qualité environnementale
- % de rénovations et constructions labellisées ou équivalent (E+C-, Définergie etc)
- Nombre de bâtiments audités
- Économies d'énergie réalisées sur le patrimoine (Kwh) et émissions de GES évitées

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation / Adaptation
Axe négawatt	Efficacité / EnR
périmètre action	Patrimoine & Compétences

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Oui	
Émissions initiales du poste*	887	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Émissions liées aux consommations d'énergies et climatisation des installations de la collectivité hors assainissement

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Collectivité exemplaire

Thème CE2	Mettre en œuvre une démarche d'économie et de maîtrise de l'énergie sur les équipements communautaires

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
CE2.4	Améliorer la performance énergétique des systèmes épuratoires collectifs			X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Patrimoine & compétences de Saint Lô Agglo
Public visé	Services / Agents / Prestataires

Contexte

Situation de Saint-Lô Agglo
En 2016, les infrastuctures des systèmes épuratoires collectifs de Saint-Lô Agglo ont consommé 2 263 000 kWh d'électricité.
Comme pour la potabilisation de l'eau, l'analyse et l'optimisation des process peut permettre des économies d'énergies substancielles.

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Recommandations de la SNBC en lien directe avec l'action :
> Réduire les émissions de protoxyde d'azote en grande culture
- RA1 : Optimiser le cycle de l'azote, la progression des itinéraires à bas intrants et la substitution des engrais minéraux par des amendements organiques
> Réduire les émissions liées au traitement des déchets
- RD5 : Réduire les émissions diffuses de méthane des installations de stockage des déchets non dangereux et des stations d'épuration et en particulier la part non valorisable

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

4 -Mettre en place une gouvernance à la hauteur des enjeux
> 4.3 - Être une collectivité exemplaire (consommation d'énergie, Achats éco-responsable, …)

Objectifs

- Approfondir la connaissance des postes de consommation d'énergie du process de traitement des eaux usées
- Mettre en place une Programmation Pluriannelle d'Investissements pour améliorer le process et faire des économies d'énergie et réduire les émissions de GES

Nature de l'Action

Réalisation d'un audit et fléchages des investissements pour faire des économies d'énergie et réduire les émissions de GES dues à l'activité des stations d'assainissement : pompes à haut rendement, variateurs, récupération de chaleur fatale…

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Réaliser l'état des lieux complet du process de traitement des eaux usées (Équipements, consommations, ratios de consommation, factures énergétiques, travaux programmés et à programmer, …)	Saint-Lô Agglo	Direction eau assainissement	Prestataires
2	Faire réaliser une étude d'analyse de l'état des lieux et de programmations des investissement à réaliser	Saint-Lô Agglo	Direction eau assainissement	BE
3	Formalisation d'une Programmation Pluriannuelle d'Investissement pour les 10 à 20 années à venir (planification des travaux à réaliser, …)	Saint-Lô Agglo	Direction eau assainissement	Prestataires, BE, entreprises
4	Mettre en œuvre la stratégie définie	Saint-Lô Agglo	Direction eau assainissement	Prestataires, BE, entreprises

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	Financeurs
1				- €				- €	-
2				30 000 €				30 000 €	-
3				A définir	A définir			- €	-
4				- €	- €	- €	- €	- €	CEE, Agence de l'eau…
	- €	- €	- €	30 000 €	- €	- €	- €	30 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Réalisation de l'étude
- Montant en euros des travaux menés
- Économies d'énergie réalisées (Kwh) et émissions de GES évitées

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation
Axe négawatt	Efficacité
périmètre action	Patrimoine & Compétences

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Oui	
Émissions initiales du poste*	342	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Émissions énergétiques et NON énergétiques de la mise en œuvre de la compétence assainissement

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Collectivité exemplaire

Thème CE3	Mettre en œuvre une démarche de mobilité pour les agents

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
CE3.1	Réduire l'impact des déplacements professionnels		X	X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Patrimoine & compétences de Saint Lô Agglo
Public visé	Élus / Agents

Contexte

Situation de Saint-Lô Agglo
En 2016 les déplacements professionnels en voiture des agents de Saint-Lô Agglo (hors prestataires) ont nécessité la consommation de 15 000 Litre de carburant soit une dépense d'environ 17 000 €.
Bien que l'évolution du parc aille vers des véhicules moins émetteurs il n'existe pas à ce jours de règles de déplacements professionnels ni de plan de formation à l'écoconduite des agents. De plus le télétravail n'est pas pratiqué et les sites ne sont pas équipés de systèmes d'audio et vidéo conférence. Un système de visio conférence est cependant accessible via une "zone numérique effervesente" (ZOE) de Manche Numérique.

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Recommandations de la SNBC en lien directe avec l'action :
> Maîtriser la mobilité des personnes et des marchandises
- RT1 : Maîtriser la demande de mobilité, notamment en rapprochant la production et la consommation de biens grâce à l'économie circulaire et aux filières courtes ; et en développant le télé-travail dans le cadre de plans de déplacement d'entreprises et du dialogue social.
> Améliorer l'utilisation des véhicules et réseaux existants
- RT2 : Développer le co-voiturage et les services de mobilité permettant d'augmenter le taux de remplissage des véhicules

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

2 -Jouer la complémentarité entre les types de communes pour assurer un développement équilibré du territoire
> 2.6 - Créer les conditions propices pour développer une mobilité durable

4 -Mettre en place une gouvernance à la hauteur des enjeux
> 4.3 - Être une collectivité exemplaire (consommation d'énergie, Achats éco-responsable, ...)

Objectifs

Réduire l'impact des déplacements professionnels

Nature de l'Action

Optimisation de l'usage des véhicules de la collectivité, mise en place de règles de déplacements (train, vélo, bus, ...), utilisation des nouvelles technologies pour favoriser le non déplacement (audi-visio conférences, télétravail, ...)

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Définir des règles de déplacements en fonction des destinations, les faire valider par le conseil communautaire et les diffuser en vue de leur application	Saint-Lô Agglo	Service Mobilités	-
2	Mettre en place l'indemnité kilométrique Vélo (IKV) pour les agents et réfléchir également à la mise en place d'une indemnité similaire pour la marche (200€ maximum par agent par an)	Saint-Lô Agglo	Service Mobilités	Direction RH
3	Identifier les agents utilisant le plus les véhicules et engins de la collectivité, et plannifier leur formation à l'écoconduite sur base de 10 agents par ans pendant 6 ans	Saint-Lô Agglo	Service Mobilités	Direction RH
4	Équiper chacun des principaux sites de la collectivité d'appareil d'audio et visio-conférence, et organiser des cessions de formation pour l'ensemble des agents	Saint-Lô Agglo	Service Mobilités	Direction des moyens généraux
5	Étudier la possibilité d'offrir aux agents dont le poste le permet de télétravailler X jours par mois (identification des profils, analyse des distances domicile-travail, analyse des conditions matérielles, ...)	Saint-Lô Agglo	Service Mobilités	Direction RH
6	Formaliser l'ensemble de ces démarches dans un Plan de Déplacement d'Administration	Saint-Lô Agglo	Service Mobilités	-

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	Financeurs
1		- €						- €	-
2			8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	40 000 €	-
3			4 800 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €	24 000 €	CEE
4		2 800 €						- €	-
5		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
6		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
	- €	2 800 €	12 800 €	12 800 €	12 800 €	12 800 €	12 800 €	64 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Règlement de déplacement en place
- Nombre d'agents formés à l'écoconduite
- Nombre de systèmes d'audio et vidéo conférences et suivi de leurs utilisations
- Nombre d'agents et journées en télétravail
- PDA formalisé

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation
Axe négawatt	Sobriété
périmètre action	Patrimoine & Compétences

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Oui	
Émissions initiales du poste*	513 473	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Émissions liées aux déplacements professionnels des services de la collectivité

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Collectivité exemplaire

Thème CE4	Acquisition de véhicules moins polluants

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
CE4.1	Programmer le remplacement de la flotte actuelle par des véhicules moins polluants		X	X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Patrimoine & compétences de Saint Lô Agglo
Public visé	Services / Agents

Contexte

Situation de Saint-Lô Agglo
Chaque pôle dispose a minima d'un vélo à assistance électrique pour les déplacements professionnels des agents. De plus la flotte de véhicules de Saint-Lô agglo compte à ce jour 2 véhicules électriques et 4 véhicules à hydrogène.

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Recommandations de la SNBC en lien directe avec l'action :
> Réduire l'intensité carbone des carburants
- RT5 : Développer les infrastructures de ravitaillement (bornes de recharge électriques, unités de livraison de gaz) indispensables pour des transports bas-carbone
- RT6 : Mettre en place des quotas de véhicules à faibles émissions dans les flottes publiques (bus y compris)

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

4 -Mettre en place une gouvernance à la hauteur des enjeux
> 4.3 - Être une collectivité exemplaire (consommation d'énergie, Achats éco-responsable, ...)

Objectifs

Respecter les quotas de véhicules à faibles émissions dans les flottes publiques auquels la collectivité va être soumise, et montrer l'exemple aux administrés en faisant la promotion des véhicules bas carbone.

Nature de l'Action

Programmer le remplacement de la flotte actuelle par des véhicules moins polluants (stratégie / planification) en veillant à leur approvisionnement en énergie renouvelable (Electricité renouvelable, Hydrogène à partir de Biogaz ou électrolyse avec électricité renouvelable, ...)

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Analyser l'état du parc de véhicules (tableau de bord) au regard de l'âge des véhicules, de leur utilisation, et de leurs consommations aux 100km ou à l'heure	Saint-Lô Agglo	Direction générale	-
2	Établir une stratégie d'évolution du parc à 10 ans permettant l'intégration d'une part de véhicules à faibles émissions (électrique, H2 ou biogaz) à chaque renouvellement ou nouvelle acquisition	Saint-Lô Agglo	Direction générale	-
3	Faire l'acquisition d'une benne à ordures ménagères hybride	Saint-Lô Agglo	Direction déchets	
4	Inciter / encourager / former les agents à utiliser ces véhicules	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	-

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL	Financeurs
1	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
2	- €	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir	- €	-
3	451 000 €							451 000 €	
4	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €	-
	451 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	451 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Nombre de véhicules par étiquette énergétique
- Suivi des consommations moyennes aux 100 km ou à l'heure de chaque véhicule et engin
- Nombre de kilomètres effectués total rapporté au nombre d'agents
- Émissions de GES évitées

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation
Axe négawatt	Efficacité
périmètre action	Patrimoine & Compétences

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Oui	
Émissions initiales du poste*	513 473	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Émissions liées aux déplacements professionnels des services de la collectivité

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Collectivité exemplaire

Thème CE5	Exemplarité de la commande publique et du fonctionnement des services

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
CE5.1	Mettre en place des pratiques d'achats publics responsables			X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Patrimoine & compétences de Saint Lô Agglo
Public visé	Services / Agents

Contexte

Situation de Saint-Lô Agglo
Bien que non estimé dans le Bilan GES de Saint-Lô Agglo car faisant partie de la catégorie 3 qui n'est pas obligatoire, les émissions liées aux différents acahts d'uen collectivité peuvent se révéler être très importante. Les collectivités locales, si elles le souhaitent, peuvent développer une politique d'achat plus performante, le code des marchés publics le leur permet :
L'article 14 du code des marchés publics et les récents travaux de simplification du code encourage ce type de démarches
3 dispositions identifiées :
Article 10 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics : possibilité pour l'acheteur public d'exiger un label particulier soit dans les spécifications techniques, soit dans les critères d'attribution, soit dans les conditions d'exécution
Article 62 du Décret MP relatif aux critères d'attribution environnementaux
Article 63 du décret MP : évaluation des coûts par l'acheteur selon une approche fondée sur le cycle de vie

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Recommandations de la SNBC en lien directe avec l'action :
> Renforcer le cadre d'action territorial
- R13 Renforcer, de façon progressive et itérative, la cohérence des objectifs quantitatifs entre les différents échelons

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

4 -Mettre en place une gouvernance à la hauteur des enjeux
> 4.3 - Être une collectivité exemplaire (consommation d'énergie, Achats éco-responsable, ...)

Objectifs

Faire de la commande publique communautaire un levier d'action en faveur de la transition énergétique et écologique.

Nature de l'Action

Sensibiliser et former les agents afin de systématiser dans les marchés publics communautaires l'intégration de dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, favorisant le développement économique, et intégrant toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Adhérer à un réseau de commande public écoresponsable	Saint-Lô Agglo	Service commande publique	Ville de Saint-Lô, RANCOPER
2	Former les responsables de marchés (référents par pôle et chefs de service concernés) à la notion d'achats éco-responsables	Saint-Lô Agglo	Service commande publique	Ville de Saint-Lô, RANCOPER
3	Dresser la liste des achats pouvant être éco responsables et définir des indicateurs de performances énergétiques à intégrer dans les cahiers des charges	Saint-Lô Agglo	Service commande publique	Ville de Saint-Lô, RANCOPER
4	Suivre le nombre de marché et les montant associés comportant des clauses environnementales (dont produits labelisés)	Saint-Lô Agglo	Service commande publique	Ville de Saint-Lô, RANCOPER

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	Financeurs
1		1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	9 000 €	-
2		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
3		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
4		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
	- €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	9 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Nombre et % de marchés comportant des clauses environnementales ou sociales
- % de produits achetés selon des critères responsables

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation
Axe négawatt	Sobriété
périmètre action	Patrimoine & Compétences

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Difficile	
Émissions initiales du poste*	A estimer	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Non estimées dans le Bilan GES réalisé car calculs réalisés uniquement sur les catégories 1 et 2 (réglementaire) qui prennent en compte uniquement les consommations d'énergie des installations fixes et mobiles de la collectivité plus quelques émissions non énergétique liées aux système de climatisation et divers réactifs (engrais, ...)

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Collectivité exemplaire

Thème CE5	Exemplarité de la commande publique et du fonctionnement des services

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
CE5.2	Travailler à la dématérialisation des services		X	X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Patrimoine & compétences de Saint Lô Agglo
Public visé	Services / Agents

Contexte

Situation de Saint-Lô Agglo
Avec 70 à 85 kg consommés par an et par salarié, le papier est le premier consommable de bureau : il représente les ¾ du tonnage des déchets produits dans les activités de bureaux.
Le développement de l'informatique a fait augmenter la consommation de papier, en facilitant notamment l'impression individuelle. En effet, de nombreux documents et emails sont aujourd'hui imprimés inutilement.

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

4 -Mettre en place une gouvernance à la hauteur des enjeux
> 4.3 - Être une collectivité exemplaire (consommation d'énergie, Achats éco-responsable, ...)

Objectifs

Réduire la consommation de papier et son impact financier

Nature de l'Action

Inciter / accompagner les agents et élus à utiliser au maximum la dématérialisation tout en limitant un effet rebond en matière de consommation d'énergie. Ceci nécessite de former aux pratiques et outils adéquats.

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Mettre en place un suivi précis des quantités de papier consommées et des moyens d'impression mis à disposition (imprimantes, copieurs, fax, traceurs...)	Saint-Lô Agglo	Direction des affaires générales	-
2	Repenser les pratiques et former les agents (imprimer en PDF, limiter impressions, utiliser papier brouillon, configurer en économie toner/n&b, recto-verso...)	Saint-Lô Agglo	Direction des affaires générales	-
3	Transition vers une gestion électronique des documents	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission - pôle ressources	-
4	Mettre en place une démarche de sobriété numérique: audit des pratiques et des consommations actuelles puis mise en œuvre d'actions: réflexion sur le matériel informatique, sensibilisation des agents aux éco-gestes...	Saint-Lô Agglo	Direction des systèmes informatiques	ADEME
5	Mettre en place un cartable électronique des élus	Saint-Lô Agglo	Direction des affaires générales	-

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL	Financeurs
1	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €	-
2	- €							- €	-
3	125 000 €	95 000 €	80 000 €	80 000 €				380 000 €	-
4	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €	-
5	94 000 €							94 000 €	-
	219 000 €	95 000 €	80 000 €	80 000 €	- €	- €		474 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Nombre d'impressions
- Mise en place de la GED
- Cartable électronique mis en place

Prise en compte de l'évaluation environnementale stratégique	afin de limiter l'effet rebond lié à la dématérialisation des services, une vigilance particulière sera apportée en matière de suivi des consommations d'électricité de la collectivité dans le cadre de la démarche de sobriété numérique

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation
Axe négawatt	Sobriété
périmètre action	Patrimoine & Compétences

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Partielle	
Émissions initiales du poste*	A estimer	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Non estimées dans le Bilan GES réalisé car calculs réalisés uniquement sur les catégories 1 et 2 (réglementaire) qui prennent en compte uniquement les consommations d'énergie des installations fixes et mobiles de la collectivité plus quelques émissions non énergétique liées aux système de climatisation et divers réactifs (engrais, ...)

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Collectivité exemplaire

Thème CE6	Exemplarité dans la gestion des espaces verts

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
CE6.1	Élaboration & mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée des espaces verts de l'agglo, et acquisition / mutualisation d'équipements			X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Patrimoine & compétences de Saint Lô Agglo
Public visé	Services / Agents / Communes membres

Contexte

Situation de Saint-Lô Agglo
- La nécessité de préserver la ressource en eau et la biodiversité en adoptant une gestion différenciée des espaces verts et en réduisant l'utilisation de produits phytosanitaires.
- La prise en compte de la règlementation (notamment en termes de traitement à proximité des fossés, caniveaux...) implique une nouvelle gestion de ces espaces.
- La mise en œuvre de la gestion différenciée doit être bien préparée et accompagnée afin d'être bien comprise par les habitants et les agents en charge de l'entretien des espaces verts. Il est donc pertinent d'organiser les échanges et les partages d'expériences entre collectivités.

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

1 -Renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire, en s'appuyant sur les atouts singuliers de qualité de vie
> 1.4 - Développer une approche santé-environnement comme levier de différenciation et donc d'attractivité

4 -Mettre en place une gouvernance à la hauteur des enjeux
> 4.3 - Être une collectivité exemplaire (consommation d'énergie, Achats éco-responsable, ...)

Objectifs

- Répondre aux obligations réglementaires de ne plus utiliser de produits phytosanitaires
- Sensibiliser les élus, agents & habitants pour leur faire adhérer à la démarche de la collectivité

Nature de l'Action

Élaboration & mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée des espaces verts de l'agglo (STEP, zones d'activités, sites touristiques, sites sportifs), et acquisition / mutualisation d'équipements pour l'entretien de ces espaces verts

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Diagnostic écologique des espaces verts communautaires et audit des pratiques phytosanitaires sur les sites sportifs	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	FREDON
2	Élaboration & mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée des espaces verts de l'agglo	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	
3	Sensibilisation / formation des agents	Saint-Lô Agglo	Chargé de mission PCAET	-

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL	Financeurs
1 à 2	45 000 €	- €	- €	- €	- €	- €		90 000 €	80% Tepcv
3	Pas de surcoût				6 000 €	6 000 €	6 000 €	- €	-
	60 000 €				6 000 €	6 000 €	6 000 €	140 000 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)

- Nombre de personnes formées/sensibilisées
- Nombre de sites diagnostiqués
- Nombre de sites avec usage de produits phytosanitaires
- Suivi du temps de mutualisation des équipements
- Évolution de la biodiversité

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation / Adaptation
Axe négawatt	Sobriété
périmètre action	Patrimoine & Compétences

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Oui	
Émissions initiales du poste*	A estimer	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Actuellement partiellement noyé dans le volume de carburant consommé par les engins de la collectivité et Non estimées pour la partie réalisée par des prestataires

Fiche action PLH - PDU - PCAET de Saint Lô Agglo

Plan / Thème : PCAET / Collectivité exemplaire

Thème CE7	Montrer l'exemple en consommant de l'électricité renouvelable et en développant les ENR

N° action	Nom action	Plan concernés		
		PLH	PDU	PCAET
CE7.1	Développer la production et la consommation d'énergie renouvelable sur le patrimoine communautaire			X

Porteur de l'action	Saint-Lô Agglo
Territoire concerné	Patrimoine & compétences de Saint Lô Agglo
Public visé	Élus / Agents / Habitants

Contexte

Situation de Saint-Lô Agglo
Actuellement les contrats de fourniture d'électricité de Saint-Lô Agglo sont des contrats dit classique sans % d'énergie renouvelable demandé.
Il est possible de demander au fournisseur d'énergie d'acheter de l'électricité provenant entièrement de source d'énergie renouvelable. Dans ce cas l'énergie bénéficie d'un certificat de garantie d'origine. Il convient cependant de faire attention à leur provenance et privilégier des certificats émanants de contrats directs entre les producteurs et le fournisseur.

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
Recommandations de la SNBC en lien directe avec l'action :
> Développer un mix énergétique décarboné
- RE3 : Décarboner radicalement le mix énergétique (électricité et chaleur) de la production centralisée d'énergie à l'horizon 2050 (facteur 10)
- RE4 : Éviter les investissements dans de nouveaux moyens thermiques à combustible fossile, qui seraient inutiles à moyen-terme compte tenu de la croissance des énergies renouvelables

Les objectif à atteindre en terme de couverture des besoins par des EnR sont les suivants :
- 50 % de la consommation finale du territoire en 2030
- 100% en 2040

Orientations du PLH-PDU-PCAET dont découle l'action

3 -Satisfaire les besoins locaux dans une logique de développement durable du territoire
> 3.6 - Développer la production d'énergies renouvelables en substitution aux énergies fossiles

4 -Mettre en place une gouvernance à la hauteur des enjeux
> 4.3 - Être une collectivité exemplaire (consommation d'énergie, Achats éco-responsable, …)

Objectifs

Soutenir le développement des énergies renouvelables sur le territoire en installant des unités sur le patrimoine communautaire et en financant leur développement au travers des contrats d'approvisionnement.
Sensibiliser les acteurs locaux à la pertinence économique et environnementaledes énergies renouvelables

Nature de l'Action

Contractualiser l'achat d'électricité verte certifiée pour l'ensemble du patrimoine de l'Agglo
Équiper des bâtiments communautaires d'unités de production d'EnR

Mise en œuvre

Étapes	Descriptif	Pilote / maître d'ouvrage	Chef de projet	Partenaires potentiels
1	Programmer et mettre en œuvre les changement de contrat avec l'opérateur retenu (CCTP, Consultation, …) à hauteur de +5% des consommations d'électricité d'origine ENR par an (25% au bout des 6 premières années du PCAET)	Saint-Lô Agglo	Économe de flux	-
2	Étudier le potentiel solaire des toitures des bâtiments communautaires afin de favoriser le déploiement de panneaux solaire photovoltaiques ou thermiques (en lien avec l'action ENRS1.1)	Saint-Lô Agglo	Économe de flux	-
3	Mise en place d'une installation de production d'énergie solaire thermique sur les couvertures des 2 bassins d'apprentissage communautaires	Saint-Lô Agglo	Économe de flux	
4	Suivre et analyser la production d'EnR et les certificats d'origine de l'électricité achetée	Saint-Lô Agglo	Économe de flux	-

Calendrier de mise en œuvre et coût pour l'agglomération

Étapes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL	Financeurs
1	6 303 €	12 607 €	18 910 €	25 213 €	31 516 €	37 820 €		132 369 €	-
2	*voir ENRS1.1*							- €	-
3					100 000 €	100 000 €		200 000 €	LEADER, État, Région
4	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
	6 303 €	12 607 €	18 910 €	25 213 €	131 516 €	137 820 €	- €	332 369 €	

Indicateurs d'évaluation (de suivi)
- % d'électricité certifiée renouvelable - Nombre de bâtiments équipés d'unités de production d'énergie renouvelable - Kwh économisés ou revendus sur le réseau

Rubriques spécifiques PCAET	
Impact	
Difficulté, faisabiité	
Type d'action	Atténuation
Axe négawatt	Renouvelables
périmètre action	Patrimoine & Compétences

Gains Carbone		
Possibilité de quantification	Oui	
Émissions initiales du poste*	761	TCO2e
Économie carbone	A Définir	TCO2e
Émissions post-action	-	TCO2e

* Émissions du diagnostic territorial 2014 prises en compte : Émissions liées aux consommations d'électricité des infrastructures de la collectivité

1 rue Michel Gérard 35200 Rennes
Tél.33 (0)2 99 50 70 22
cerur@cerur-reflex.org
www.cerur-reflex.org

Parc d'Affaires Oberthür 1, rue Raoul Ponchon 35000 RENNES
Tél.33 (0)2 23 20 23 04
rennes@item-conseil.fr
www.item-conseil.fr

309 Chemin de Saint Pierre le Potier 53 000 Laval
Tél.33 (0)6 83 33 89 22
contact@carbone-consulting.com
www.carbone-consulting.com